

N° 340

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

Annexe au procès-verbal de la séance du 10 mai 2006

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires culturelles (1) à la suite d'une mission effectuée en Chine du 24 septembre au 2 octobre 2005,

Par MM. Jacques VALADE, Jean-Claude CARLE, Jean-Léonce DUPONT, Pierre LAFFITTE, Serge LAGAUCHE, Jean-Marc TODESCHINI et Jean-François VOGUET,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : M. Jacques Valade, *président* ; MM. Ambroise Dupont, Jacques Legendre, Serge Lagauche, Jean-Léonce Dupont, Ivan Renar, Michel Thiollière, *vice-présidents* ; MM. Alain Dufaut, Philippe Nachbar, Pierre Martin, David Assouline, Jean-Marc Todeschini, *secrétaires* ; M. Jean Besson, Mme Marie-Christine Blandin, MM. Jean-Marie Bockel, Yannick Bodin, Pierre Bordier, Louis de Broissia, Jean-Claude Carle, Gérard Collomb, Yves Dauge, Mme Annie David, MM. Christian Demuyneck, Denis Detcheverry, Mme Muguette Dini, MM. Louis Duvernois, Jean-Paul Émin, Mme Françoise Férat, MM. François Fillon, Bernard Fournier, Hubert Haenel, Jean-François Humbert, Mme Christiane Hummel, MM. Soibahaddine Ibrahim, Alain Journet, André Labarrère, Philippe Labeyrie, Pierre Laffitte, Simon Loueckhote, Mme Lucienne Malovry, MM. Jean Louis Masson, Jean-Luc Mélenchon, Mme Colette Mélot, M. Jean-Luc Miraux, Mme Catherine Morin-Desailly, M. Bernard Murat, Mme Monique Papon, MM. Jean-François Picheral, Jack Ralite, Philippe Richert, René-Pierre Signé, André Vallet, Marcel Vidal, Jean-François Voguet.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	5
I. L'ENSEIGNEMENT EN CHINE : ENTRE SÉLECTION ET (R)ÉVOLUTION PRAGMATIQUE	7
A. LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE EXIGEANT DU JEUNE CHINOIS	7
1. <i>L'organisation de la scolarité</i>	7
2. <i>Un concours sélectif d'entrée à l'université : le « Gaokao »</i>	8
a) Le « baccalauréat » chinois : un concours « sésame »	8
b) Un choix très relatif au sein d'une offre éducative hétérogène.....	9
c) Un système peu équitable	11
B. UNE AMBITION PLANIFIÉE EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION	12
1. <i>La situation globale en 2004-2005</i>	12
a) Le 10 ^e plan quinquennal (2001-2005)	12
b) Un souci d'excellence des universités.....	13
c) Un budget en forte croissance	14
d) Quelques interrogations persistantes.....	14
2. <i>Les objectifs du 11^e « plan quinquennal » (2006-2010)</i>	17
C. LE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION ÉDUCATIVE ET UNIVERSITAIRE ENTRE LA FRANCE ET LA CHINE	19
1. <i>Une augmentation de la mobilité étudiante</i>	19
2. <i>La mise en place de programmes de formation</i>	21
a) Le dynamisme de la coopération universitaire	21
(1) Une incontestable accélération	21
(2) Un impact sur l'organisation du système d'enseignement universitaire français	23
b) Le développement de la coopération décentralisée	23
3. <i>Un attrait récent pour l'apprentissage de la langue française</i>	24
II. LA CHINE : FUTUR LABORATOIRE DE RECHERCHE DU MONDE ?	27
A. L'ORGANISATION DU SYSTÈME DE RECHERCHE CHINOIS	27
1. <i>Le ministère des sciences et des technologies (MoST) : une grande agence d'objectifs et de moyens</i>	27
a) Des programmes financés sur appel d'offres.....	28
b) Un pouvoir de labellisation de projets prioritaires et laboratoires d'élite	28
c) Les autres compétences du MoST	28
2. <i>L'Académie des sciences et les académies spécialisées</i>	29
B. LE NOUVEL ÉLAN DE LA RECHERCHE CHINOISE	30
1. <i>Heurs et malheurs de la recherche en Chine</i>	30
a) Une civilisation à l'origine de nombreuses inventions	30
b) Des secteurs inégalement développés dans un passé récent	31
2. <i>Le « réveil » de la recherche en Chine</i>	31
a) La Chine : 3 ^e puissance scientifique du monde	31

b) La priorité jusqu'ici donnée à la recherche appliquée	32
c) Un soutien désormais appuyé aux bio et nanotechnologies	32
d) Vers la première place dans une recherche mondialisée ?	33
e) Un problème majeur : le respect insuffisant de la propriété intellectuelle	34
C. LE DYNAMISME CROISSANT DE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE FRANCO-CHINOISE	35
1. <i>La France : 7^e partenaire scientifique de la Chine</i>	35
2. <i>Des partenariats multiples</i>	35
III. MÉDIAS, ARCHITECTURE ET CULTURE : UN PAYSAGE CONTRASTÉ	39
A. UN STRICT CONTRÔLE DE L'INFORMATION	39
1. <i>Des médias sous tension et sous contrôle</i>	39
2. <i>Internet ou la menace de « big brother »</i>	41
3. <i>Le secteur de l'édition : entre mirage et mutation</i>	42
a) Le livre : un potentiel de développement	42
b) La musique : l'avenir par le numérique.....	43
B. L'ARCHITECTURE : ENTRE DESTRUCTION, CONSERVATION ET AVANT-GARDISME	44
1. <i>Un patrimoine traditionnel en souffrance</i>	44
a) Des destructions massives.....	44
b) Une préoccupation récente de conservation	45
2. <i>Une architecture ultra moderne dans les villes « vitrines »</i>	45
a) Une reconquête de l'espace urbain.....	45
b) La coopération et la contribution créative d'architectes étrangers.....	46
c) L'impact stimulant des Jeux Olympiques de 2008	46
C. UN TIMIDE RENOUVEAU DE LA CULTURE	47
1. <i>Des réussites dans le domaine muséographique</i>	47
2. <i>La récente mais timide renaissance de l'expression artistique</i>	47
D. LE « GRAND BOND EN AVANT » DES RELATIONS CULTURELLES FRANCO-CHINOISES	48
1. <i>Le succès des « Années croisées »</i>	48
a) Un bilan globalement positif de la « diplomatie culturelle »	48
b) L'image imperturbablement romantique de la France en Chine	50
c) Un succès à inscrire dans la durée.....	50
2. <i>Les progrès du cinéma français en Chine</i>	51
ANNEXES	53
• PROGRAMME DE LA MISSION EN CHINE DE LA DÉLÉGATION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU SÉNAT DU 24 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2005	53
• ORGANIGRAMME DES LIENS INSTITUTIONNELS ENTRE LES ACTEURS DE LA RECHERCHE EN CHINE	57

Mesdames, Messieurs,

Au terme des « Années croisées » entre la France et la Chine, qui ont permis d'améliorer la connaissance mutuelle entre nos deux pays et de développer nos partenariats, la commission des affaires culturelles a souhaité effectuer un déplacement en Chine. Elle s'est ainsi rendue à Pékin, Xian et Shanghai, du 24 septembre au 2 octobre 2005.

La délégation était conduite par M. Jacques Valade, président de la commission, sénateur de la Gironde, et composée, en outre, de M. Jacques Legendre, vice-président de la commission, sénateur du Nord, M. Jean-Léonce Dupont, vice-président de la commission, sénateur du Calvados, M. Serge Lagauche, vice-président de la commission, sénateur du Val-de-Marne, M. Jean-Claude Carle, sénateur de la Haute-Savoie, M. Pierre Laffitte, sénateur des Alpes-Maritimes, M. Jean-Marc Todeschini, sénateur de la Moselle, M. Jean-François Voguet, sénateur du Val-de-Marne.

La délégation tient à remercier l'ensemble des interlocuteurs rencontrés pour la qualité de leur accueil, ainsi que les services de l'Ambassade de France, pour la contribution apportée au bon déroulement de ce déplacement, tout particulièrement M. Philippe Guelluy, ambassadeur de France en Chine, et M. Jean-Marie Schuh, consul général à Shanghai.

La mission d'information avait notamment pour objet d'étudier les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La délégation a observé un système éducatif très sélectif, qui connaît une mutation de grande ampleur. Elle s'est interrogée sur l'évolution du système de recherche, qui fera peut-être de la Chine le futur laboratoire du monde...

La mission visait également à faire le point sur la situation des secteurs des médias, de l'architecture et des différents volets de la culture, qui dévoile un paysage contrasté.

Les nombreux entretiens avec des responsables politiques et des acteurs universitaires, scientifiques et culturels, mais également les visites menées par la délégation, lui ont donné une approche concrète des profondes mutations intervenues au cours des dernières années ou à venir.

Faisant écho au fameux ouvrage de M. Alain Peyrefitte, on peut dire que l'éveil de la Chine ne fait plus de doute pour personne. Le chemin déjà parcouru dans les différents domaines étudiés est impressionnant. A l'issue de cette courte immersion dans l'Empire du Milieu, les questionnements de la délégation portent plutôt aujourd'hui sur la nature et l'ampleur des réformes que le pays souhaitera et voudra poursuivre ; ils renvoient, en miroir, aux interrogations sur l'avenir de notre propre pays.

La Chine s'est bel et bien éveillée. La France doit, elle, veiller à ne pas s'endormir...

I. L'ENSEIGNEMENT EN CHINE : ENTRE SÉLECTION ET (R)ÉVOLUTION PRAGMATIQUE

L'éducation chinoise est traditionnellement fondée sur une sélection sévère et une concurrence acharnée ; sans doute s'agit-il là partiellement d'un héritage historique lié au mandarinat impérial. Le système est cependant sur la voie d'une **réforme de très grande ampleur**, que nécessite l'adaptation aux évolutions du monde contemporain, aux attentes de la société et aux besoins de l'économie chinoise.

Cette réforme porte sur tous les volets de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur, en passant par l'enseignement professionnel et la formation continue : définition des objectifs éducatifs et pédagogiques, accès à l'éducation, définition des contenus, financements, formation, sélection et rémunération des personnels enseignants et administratifs, place des enseignants et des chercheurs, coopération internationale.

Elle fait l'objet d'une **planification** ambitieuse. La visite d'étude de la délégation de la commission s'est déroulée entre la fin du 10^e plan quinquennal (2000-2005) et le lancement du 11^e plan quinquennal (2006-2010) présenté au début de cette année.

A. LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE EXIGEANT DU JEUNE CHINOIS

1. L'organisation de la scolarité

En Chine, la scolarité obligatoire est de 9 ans.

L'admission d'un cycle à l'autre s'effectue traditionnellement sur la base d'un **concours**. Toutefois, le concours d'entrée en primaire a été supprimé depuis plusieurs années. Le concours *Zhongkao* permet d'entrer en collège, tandis que le *Gaokao* permet aux lycéens d'accéder à l'enseignement supérieur.

Chaque cycle se divise en classes d'âge et comprend un nombre d'années d'études fixe :

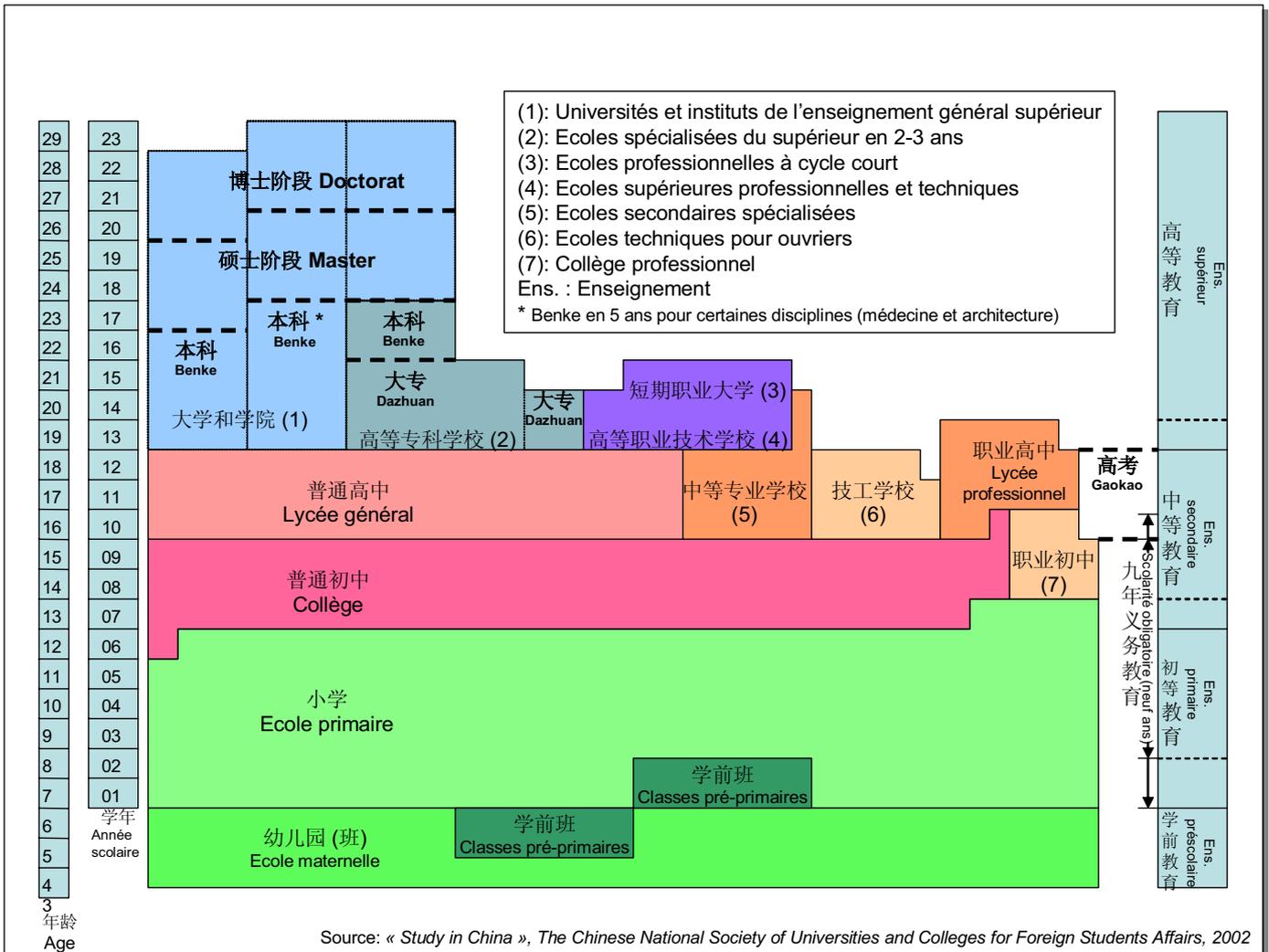
- l'enseignement pré-scolaire pour les enfants âgés de plus de 3 ans, dure trois ans ;

- l'enseignement obligatoire (qui comprend le primaire et le 1^{er} cycle du secondaire) peut être organisé sous les formes 6+3, 5+4 ou 9 ans (la majorité des écoles ont un système de 6+3). Par conséquent, l'école primaire dure 6 ou 5 ans et le 1^{er} cycle du secondaire 3 ou 4 ans. Les enfants entrent à l'école primaire à 6 ou 7 ans et au collège à 12 ou 13 ans ;

- l'enseignement secondaire du 2^e cycle commence vers 15-16 ans et la durée des études est de 3 ans ;

- l'enseignement supérieur général comprend d'une part, des établissements supérieurs d'enseignement général - l'équivalent de nos universités - qui délivrent des diplômes de niveau bac + 3 (*Dazhuan*), bac + 4 (*Benke*), bac + 7 (Master) à bac + 10 (Doctorat) et, d'autre part, des écoles supérieures techniques et professionnelles, d'un niveau inférieur, qui délivrent des diplômes de niveau bac + 2 ou 3, et proposent des formations pour adultes.

L'ORGANISATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF CHINOIS



2. Un concours sélectif d'entrée à l'université : le « Gaokao »

a) Le « baccalauréat » chinois : un concours « sésame »

L'avenir professionnel des jeunes Chinois est très largement conditionné par leur capacité à réussir dans le cadre de la compétition sévère pour l'accès au système d'enseignement supérieur.

Si un élève échoue au *Gaokao*, il se voit exclu du système éducatif conventionnel. Si sa note est basse, il n'aura pas accès aux formations de *Benke* (équivalent à un bac+4) et sera contraint de se tourner vers des cursus de *Zhuanke* (bac+2 ou 3) ou vers les offres de formation du secteur privé (pour la plupart de niveau *Zhuanke*).

8 millions de jeunes Chinois se sont ainsi **présentés** aux épreuves du *Gaokao* à la fin juin 2005, soit une **augmentation** de près de 17 % en un an et **de 52 % en trois ans...** Cette augmentation impressionnante de la demande d'accès aux études supérieures met le système éducatif chinois dans de sérieuses difficultés : en effet, malgré les réformes initiées en 1999 pour élargir l'accès à l'enseignement supérieur, celui-ci, du fait même de l'augmentation rapide du nombre de candidats au *Gaokao*, reste encore très sélectif. **Le taux d'admission national est ainsi passé d'environ 60,6 % en 2002 à 55% en 2005.**

LES ÉPREUVES DU GAOKAO

A partir de 1999, 10 provinces et municipalités pilotes ont modifié la composition des épreuves du *Gaokao*. Depuis 2003, ce **système dit « 3+X »** a été généralisé à l'ensemble de la Chine.

Les trois matières fondamentales communes sont le chinois, l'anglais et les mathématiques. Les candidats doivent, en outre, choisir une épreuve de synthèse (« X ») à orientation soit scientifique (chimie, physique et biologie), soit littéraire (histoire, géographie et politique), en fonction de la filière suivie au lycée.

Le contenu de cette épreuve de synthèse « X » varie selon les provinces et certaines provinces prévoient deux épreuves de synthèse (« 3+X+1 »).

Dans le cadre de politiques nationales visant à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de certaines catégories de la population, certains candidats bénéficient de **points supplémentaires**. Sont concernés les étudiants issus des minorités ethniques, les enfants des Chinois d'outre-mer (y compris ceux de Hong Kong, Macao et Taiwan) et ceux de personnalités ayant œuvré pour la patrie.

En outre, un candidat ayant des compétences particulières (sportives ou artistiques notamment) peut passer une épreuve spéciale lui permettant d'ajouter des points à sa note de *Gaokao*.

Afin de favoriser les étudiants brillants et les élèves modèles, les candidats ayant témoigné durant leur scolarité de qualités morales, intellectuelles et physiques bénéficient également de points supplémentaires.

b) Un choix très relatif au sein d'une offre éducative hétérogène

Les universités chinoises font l'objet d'un classement, qui illustre la grande hétérogénéité de l'offre éducative supérieure chinoise.

- Pour ce qui concerne les admissions d'étudiants en première année, elles sont réparties en **quatre groupes** :

- les universités recrutant en avance ; elles présélectionnent les étudiants sur la base de leur note de *Gaokao*. Il s'agit souvent d'établissements

spécialisés dans des domaines « stratégiques » nationaux et placés sous la tutelle du ministère concerné (sécurité publique, défense nationale, diplomatie, relations internationales...);

- les universités du 1^{er} groupe; considérées comme les meilleures et relevant souvent des ministères, elles choisissent leurs étudiants en premier et la note de *Gaokao* nécessaire pour y être admis est donc la plus élevée. On distingue, au sein de ce groupe, des universités de différents niveaux, même si toutes délivrent des formations au minimum de niveau *Benke*: excellence, 1^{er} rang et niveau moyen;

- les universités du 2^e groupe, d'un niveau inférieur, sont placées sous l'autorité éducative locale. Elles proposent des filières de *Benke* et procèdent à leur recrutement en fonction de l'ordre de préférence indiqué par l'étudiant. Au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie des établissements, ceux-ci admettent des étudiants avec une note de *Gaokao* inférieure;

- enfin, les universités de niveau *Zhuanke*. Ces établissements supérieurs d'enseignement général ou professionnel proposent des cursus courts. La plupart sont publics, mais des mesures récentes visant à développer l'enseignement privé prévoient l'intégration d'établissements privés dans cette catégorie. Il faut souligner que certaines universités très réputées pour leur cursus *Zhuanke* n'admettent des étudiants qu'avec une note de *Gaokao* élevée et parfois supérieure à certaines universités du 2^e groupe.

- Le domaine de spécialité et surtout la réputation de l'établissement influencent fortement les futurs étudiants au moment où ils doivent formuler leurs préférences pour demander à s'inscrire dans tel ou tel établissement. Ils peuvent former au maximum 4 vœux conformément aux 4 grands groupes d'universités et, pour chaque vœu, mentionner au plus 3 spécialités par ordre de préférence.

Mais cette possibilité de choix se trouve fortement amoindrie dans la pratique. En effet, **les universités ne regardent souvent que les premiers choix du futur étudiant et, en cas de refus, celui-ci n'est plus maître ni de son affectation universitaire, ni de la discipline dans laquelle il va étudier.**

Si l'étudiant n'est pas admis dans une de ses disciplines préférées d'une université du 1^{er} groupe et qu'il ne souhaite pas être admis dans une autre discipline, son dossier est transmis par voie informatique pour la procédure d'admission du 2^e groupe et ainsi de suite.

Une fois admis dans une discipline par une université, en principe, l'étudiant ne peut pas changer de discipline, à moins de repasser le *Gaokao*. D'après une enquête non officielle, **70 % des étudiants actuels ne seraient pas satisfaits de leur discipline d'étude.** Néanmoins, certaines universités, telle que l'Université de Pékin, ont commencé à laisser des étudiants changer de discipline au cours des deux premières années.

• Par ailleurs, **un petit nombre d'étudiants sont dispensés de concours**. Ainsi, en 2005, **5 100** élèves ont été recrutés directement par les universités sans passer l'épreuve du *Gaokao*. Quatre catégories d'élèves sont concernées :

- les élites provinciales,
- les lycéens sortis premiers des olympiades au niveau provincial et les 3 premiers finalistes de ce même concours,
- les lauréats des olympiades au niveau national,
- et les meilleurs lycéens des classes pilotes scientifiques de 4 lycées renommés (ceux dépendant respectivement des universités Beida et Tsinghua ainsi que des universités Normale de Pékin et Normale de Chine de l'Est, à Shanghai),
- les meilleurs élèves des lycées spécialisés en langues étrangères, qui sont recrutés par 5 grandes universités de langue,
- les lauréats des concours nationaux suivants : 19^e compétition nationale d'innovation scientifique des adolescents et activités nationales de la création informatique des élèves de primaire et secondaire,
- enfin, les lauréats du concours international de sciences et d'ingénierie de l'entreprise Intel.

Les candidatures de ces élèves au statut particulier sont proposées par les lycées aux meilleures universités (l'université de Beida admet chaque année 200 d'entre eux). Celles-ci recrutent toutefois ces étudiants **sans leur laisser le choix de leur spécialité**. L'attrait de poursuivre des études dans une université de premier plan, qui conduit un jeune à accepter ce système de dispense, le restreint donc dans ses choix.

c) Un système peu équitable

Le plan de recrutement de chaque université est contrôlé et visé par l'autorité éducative dont dépend l'université, c'est-à-dire soit un ministère, soit la commission éducative locale selon les cas.

Les critères pris en compte sont variés : région de l'université, capacité d'accueil, répartition locale du nombre d'admis, réputation, nombre de candidats par province, besoin social de diplômés par filière...

En principe les grands établissements admettent les étudiants originaires de toutes les provinces, d'autres établissements accueillent seulement les étudiants de certaines provinces et les derniers dans le classement (qui relèvent souvent, ainsi qu'il a été dit, de l'autorité éducative locale), uniquement les jeunes de leur province.

De façon générale, **les universités recrutent un nombre beaucoup plus grand d'étudiants originaires de leur propre province. La sélection n'apparaît donc pas équitable**. En effet, les grandes villes, comme Pékin et

Shanghai, concentrent à la fois un grand nombre d'étudiants et les meilleures universités. Ainsi, **en 2003, 52 % des jeunes en âge de passer le Gaokao de Pékin ont été admis dans l'enseignement supérieur, contre 17 % au niveau national.** Face aux quotas d'admission et à la forte concurrence, les candidats de province doivent, par conséquent, obtenir une note beaucoup plus élevée que les candidats locaux pour être recrutés dans les universités des grandes villes.

Il est vrai qu'il n'est pas simple d'organiser l'affectation optimale d'un nombre croissant de jeunes souhaitant poursuivre des études supérieures dans un contexte d'offre de formation restreinte. La prise de conscience par les pouvoirs publics chinois de la priorité que constitue l'enseignement se traduit par une planification très ambitieuse, dont les effets commencent à se faire sentir.

B. UNE AMBITION PLANIFIÉE EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION

1. La situation globale en 2004-2005

a) Le 10^e plan quinquennal (2001-2005)

• Le 10^e plan concernant l'éducation couvre la période 2001-2005 et ses **objectifs** prennent en compte l'évolution des besoins du pays.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU 10^E PLAN QUINQUENNAL

- une meilleure adéquation de l'enseignement préscolaire à la demande de la société ;
- une amélioration des conditions d'enseignement et du niveau dans les établissements d'enseignement spécialisé ;
- une augmentation du taux de couverture de l'enseignement obligatoire de 9 ans ;
- un taux d'admission en premier cycle du secondaire de plus de 95 % ;
- une hausse du taux d'admission en deuxième cycle du secondaire ; une généralisation des études secondaires de deuxième cycle dans les villes et les régions rurales ;
- un total d'environ 23 millions d'étudiants en cours d'études dans les établissements d'enseignement supérieur quels qu'ils soient, dont environ un million de chercheurs en cours d'études ;
- un taux d'admission dans l'enseignement supérieur d'environ 20 % ;
- le renforcement de la créativité et de la capacité de service des établissements d'enseignement supérieur ;
- l'approfondissement de la réforme de l'enseignement ;
- l'amélioration du niveau d'enseignement de l'informatique ;
- la modernisation de l'enseignement dans une partie des régions ;
- la rationalisation de la structure de l'éducation nationale ;
- l'approfondissement des échanges et coopérations avec l'étranger ;
- l'établissement d'un système de formation tout au long de la vie dans l'ensemble de la société.

• Les **résultats** obtenus dans ce cadre sont importants. M. Liu Zhongde, président du comité pour l'éducation, la science, la culture, la santé et le sport, de la Conférence politique consultative du peuple chinois a évoqué, au cours de son entretien avec la délégation de la commission, le « **miracle chinois** » dans ce domaine.

Ces résultats se traduisent notamment par :

- d'importants progrès dans la généralisation de l'enseignement obligatoire et le développement de l'éducation dans les zones rurales. Le taux de scolarisation a augmenté dans tous les cycles. En 2004, la durée d'instruction des plus de 15 ans a atteint 8,3 années, ce qui correspond au niveau des pays à revenu moyen, et le **taux d'illettrisme est passé sous la barre des 4 % en 2004** ;

- un développement notable de l'enseignement secondaire professionnel (avec une augmentation de 3,95 % en moyenne par an) et du second cycle du secondaire (+ 14,93 % en moyenne par an pour le secondaire général). Le taux de scolarisation dans ce dernier atteint 52,7 %, soit 9,9 % de plus qu'en 2000 ; de gros efforts restent néanmoins à réaliser pour améliorer ce taux ;

- **un essor rapide et régulier de l'enseignement supérieur** : en 2005, on comptait **23 millions d'étudiants**, soit 10,71 millions de plus qu'en 2000. Le taux de scolarisation atteint 21 %, ce qui, bien que ne représentant que 8,5 % de plus qu'en 2000, marque l'entrée de l'enseignement supérieur dans une phase de « massification » ;

- le renforcement de l'éducation morale et de la prise en compte des qualités personnelles. Ceci recouvre notamment la mise en oeuvre progressive de nouveaux programmes scolaires, d'une part, et l'amélioration du niveau des professeurs, en particulier dans les zones rurales, d'autre part ;

- l'approfondissement des réformes, avec le développement rapide de l'enseignement non gouvernemental (+ 17,4 % par an) ainsi que d'importantes réformes législatives.

b) Un souci d'excellence des universités

Les universités font l'objet de programmes d'excellence.

• Lancé en 1995, le **programme 211** vise à transformer une centaine d'universités (soit moins de 10 % du total), réparties sur l'ensemble du territoire, en établissements d'excellence dans le domaine de la formation et de la recherche.

A l'issue d'un processus d'évaluation, 602 thèmes prioritaires ont été identifiés et un certain nombre d'établissements ont été regroupés. Les établissements concernés rassemblent 96 % des « laboratoires clés » d'Etat et 85 % des « disciplines clés ». Ils drainent 72 % des fonds de la recherche scientifique chinoise et disposent de 54 % de l'ensemble des équipements de recherche des universités chinoises.

- Le **projet 985** vise, quant à lui, à favoriser le développement de « disciplines clés » dans les universités, en les subventionnant conjointement avec les gouvernements provinciaux.

Ce programme, qui concerne une trentaine d'universités, contribue au processus de fusion des établissements, à la réforme du système du personnel enseignant, au renforcement de la recherche, à la coopération entre universités, centres d'études et entreprises, ainsi qu'au renforcement de la coopération avec les pays étrangers.

- Le 12 août 2005, l'université Jiatong de Shanghai a publié la troisième édition de son **classement** des universités mondiales.

Même si les critères peuvent être discutés, ce classement n'en est pas moins intéressant et l'ensemble du monde universitaire mondial le consulte.

La Chine arrive au **19^e rang** dans ce classement, avec 2 universités au Top 100 des meilleurs établissements, 6 au Top 300, 15 au Top 400 et 18 au Top 500.

c) Un budget en forte croissance

En 2004, la Chine comptait au total 684 000 établissements d'enseignement, dont 77 000 établissements pour adultes.

On comptait au total 261 millions d'élèves (auxquels il convient d'ajouter plus de 64 millions d'élèves inscrits pour un enseignement non diplômant) et 16 millions d'enseignants et personnels d'éducation, dont 12,8 millions à temps plein.

Le budget consacré à l'éducation a enregistré une hausse de 16,66 %, en 2004, par rapport à l'année précédente, s'élevant à 724,26 milliards de yuans, dont 61,7 % provenant de l'Etat, c'est-à-dire du gouvernement central et des gouvernements locaux. Pour le reste, les fonds ont été alloués par des organisations sociales et des citoyens, des donations et collectes de fonds pour la création d'écoles et les frais de scolarité...

Si le pourcentage du produit intérieur brut chinois consacré par l'Etat à l'éducation a fortement augmenté entre 2000 et 2002 (pour passer de 2,87 % à 3,32 %), ce taux n'atteignait plus que **2,79 % du PIB en 2004**, en raison notamment de la réévaluation de ce dernier cette année-là par le Bureau d'Etat des statistiques.

Il n'empêche que le budget consacré à l'éducation ne cesse d'augmenter.

d) Quelques interrogations persistantes

Le système d'enseignement chinois pose question aux visiteurs étrangers.

Il faut avoir conscience que dans un pays d'1,3 milliard d'individus, **le défi de la formation est gigantesque**. Les réformes menées ont permis une

augmentation gigantesque du nombre de jeunes formés et le faible taux d'illettrisme pourrait amener à faire réfléchir plus d'un pays développé.

En revanche, l'organisation du système, on l'a vu, ne permet pas un accès équitable à la formation selon que le jeune Chinois est d'origine urbaine ou rurale. Et dans les campagnes mêmes, n'y a-t-il pas un **écart entre la théorie et la réalité ?**

C'est en tout cas ce qu'a observé Guy Sorman, au cours de l'année 2005 qu'il a passée en Chine. Il écrit dans son récent ouvrage¹: *« Reste l'école : l'espérance des paysans humiliés se reporte sur leurs enfants. Par l'éducation, n'échappe-t-on pas à sa condition ? Les parents sont disposés à y sacrifier leurs maigres ressources. La Pagode du Phénix compte bien une école, de bonne allure, du genre qui se prête aux inaugurations officielles : les quelque deux mille enfants de la commune sont supposés y passer les neuf années de scolarité obligatoire. Mais tous n'y vont pas, un bon quart d'entre eux traînent dans les ruelles ou s'activent aux champs. « Ce sont des enfants handicapés, se justifie le directeur de l'école, nous ne sommes pas équipés pour les accueillir. » Leur véritable handicap m'a semblé être la pauvreté de leurs parents, qui n'ont guère les moyens de payer. »*

Cette analyse montrerait l'absence - ou à tout le moins, la faiblesse - d'un « ascenseur social » de nature à permettre aux jeunes d'échapper à leur condition grâce aux études. L'organisation du système, présentée ci-dessus, en serait partiellement à l'origine. Il semble en être de même de la nécessaire, et difficile, participation des parents aux frais d'éducation de leurs enfants, en raison notamment du prix trop élevé des manuels scolaires ainsi que des droits d'inscription de plus en plus élevés, parfois exigés de manière semble-t-il illégale.

Guy Sorman précise en effet : *« L'enseignement n'est-il pas gratuit ? Les écoles en ville peuvent être gratuites ou dépendre d'entreprises publiques mais pas à la campagne : les parents doivent contribuer aux fournitures scolaires, aux frais de chauffage des classes, à l'achat de craies, à la cantine et autres prestations imaginées par les directeurs. Les instituteurs ne sont pas non plus insensibles aux cadeaux qui procureront à l'écolier une attention particulière et un passage sans encombre en classe supérieure avec au bout du chemin, peut-être l'accès au lycée. A leur décharge, précisons que ces instituteurs perçoivent un salaire misérable : quatre-vingt yuans par mois. Ils sont logés sur place, mais leur mesure, une pièce non chauffée équipée d'un grabat et d'un réchaud, suffit à éloigner du métier tout enseignant diplômé, formé en ville. Les instituteurs du village n'en sont donc pas vraiment ; le plus souvent, ce sont les paysans de la région qui ont suivi une formation superficielle de deux semaines. Ils conservent leurs champs, qu'eux-mêmes ou leur conjoint cultivent entre les cours. Parfois d'un dévouement impressionnant, ces semi-instituteurs en savent juste assez pour apprendre aux élèves à lire, écrire et compter. Les neuf ans de scolarité obligatoire*

¹ Guy Sorman : « L'année du coq – Chinois et rebelles » (Fayard) - 2006

claironnés par le Parti sont donc une fiction de plus ; elle explique le taux d'analphabétisme réel qui touche un quart de la population chinoise, les filles en particulier. »

Il faut néanmoins souligner que des efforts importants ont été déployés pour accorder des aides financières aux élèves défavorisés. C'est ainsi qu'en 2005, 34 millions d'élèves du centre et de l'ouest de la Chine ont reçu des manuels scolaires gratuits. Un certain nombre ont pu, en principe, être dispensés de frais divers. En outre, ont été récemment mis en place, dans un certain nombre de provinces, des crédits d'aide aux études, afin de combattre la perception arbitraire de frais éducatifs.

Les difficultés d'accéder au système d'enseignement supérieur semblent cependant renforcer les inégalités. Le même auteur ajoute : « On a vu que les écoles de campagne étaient médiocres et si l'on réussit l'examen national, il faut beaucoup d'argent pour payer l'université. La mobilité sociale, qui fut toujours modeste, va en se réduisant, car les élites urbaines se reproduisent à l'identique ; pour leurs enfants elles monopolisent les meilleures écoles et les meilleures universités, souvent complétées par une formation à l'étranger. Dans les universités de Pékin, les enfants des campagnes représentent 20 % des effectifs alors que la paysannerie représente 80 % de la population de la Chine ; leur proportion ne cesse de diminuer, et sur les campus ils sont traités par leurs camarades en étudiants de seconde zone. Le développement économique de la Chine reste ainsi essentiellement fondé sur l'exploitation des Chinois ruraux par les Chinois urbains, ancrée dans une discrimination légale et garantie par le Parti. »

Il est vrai que les frais universitaires ont été multipliés par 30 en 15 ans (5 000 yuans en 2003) tandis que le revenu annuel moyen des habitants n'a que doublé pendant cette période.

Bien entendu, la population concernée est tellement nombreuse que la « démocratisation » de l'enseignement supérieur ne peut qu'être progressive.

Certains relèvent que la contrepartie positive de ce système tient à **l'extrême motivation** des jeunes Chinois qui arrivent à poursuivre leurs études. Leurs efforts personnels, tout comme ceux de leurs parents, les incitent naturellement à s'engager entièrement dans leurs études et à leur consacrer tout leur temps. En outre, la grande concurrence et sélection auxquelles ils sont soumis conduisent à un excellent niveau académique.

Au cours de sa visite de l'université Beida de Pékin, la délégation a été impressionnée par l'ambiance studieuse qui y règne. Il est vrai également que l'obligation pour les étudiants de vivre dans les résidences de l'université, dans des chambres de 6 personnes, incite à la concentration.

Les qualités, compétences et connaissances des étudiants et jeunes diplômés chinois sont cependant relativisées par MM. Jean-Marc et Yidir

Plantade qui, dans leur récent ouvrage¹, relèvent que : *« les jeunes diplômés, pour en revenir à eux, sont loin d'être les surdoués et les surqualifiés qu'ils voudraient être. Embauchés dans une entreprise occidentale, on l'a vu, ils doivent être systématiquement formés avant d'être opérationnels, et ils ne sont pas si brillants que la légende communiste le prétend. Cela tient en partie au système éducatif chinois très largement inspiré par l'enseignement du vieux sage Confucius. En dépit de l'héritage maoïste, l'enseignement chinois reste basé sur d'antiques principes impériaux. Ceux-ci veulent, par exemple, que l'apprentissage des connaissances et le concours qui permet de les valider (les Chinois ont inventé le concours administratif bien des millénaires avant les fonctionnaires français) s'appuient sur l'apprentissage et la reproduction de la parole des Anciens maîtres, comme au temps de Confucius, sans aucune remise en cause.*

Cette façon de procéder est toujours d'actualité plusieurs siècles plus tard ; du secondaire jusqu'à l'université, la participation, l'éveil personnel, la créativité ne font absolument pas partie du modèle éducatif. »

Poursuivant son jugement sévère, l'auteur ajoute : *« Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'on trouve des gens qui, à vingt-quatre ans, sont super diplômés, mais n'ont jamais pris la parole en public ni jamais eu l'occasion de tester leur esprit d'initiative. Ils demeurent en revanche d'excellents exécutants. »*

Il semble toutefois que l'emploi des diplômés universitaires se soit amélioré. En 2005, 70 % des diplômés universitaires auraient trouvé un emploi à l'issue de leurs études.

2. Les objectifs du 11^e « plan quinquennal » (2006-2010)

Les personnalités rencontrées par la délégation ont insisté sur la nécessité de poursuivre et d'approfondir les réformes engagées.

Elles ont souligné, notamment, **l'impérieuse nécessité de développer la formation professionnelle**. C'est ainsi qu'elles ambitionnent de former un nombre considérable d'ingénieurs et de techniciens supérieurs. Il est vrai que la croissance économique chinoise requiert de plus en plus de main-d'œuvre qualifiée.

Le Conseil des Affaires d'Etat a décidé d'accorder 10 milliards de yuans de subventions à la formation professionnelle sur les 5 prochaines années. D'ici 2007, un fonds spécial de 3,6 milliards de yuans devrait être créé à ce titre.

¹ Jean-Marc et Yidir Plantade : *« La face cachée de la Chine – Toute la vérité sur la plus grande jungle économique du monde »* - (Bourin éditeur) - 2006.

PRINCIPAUX OBJECTIFS DU 11^E PLAN QUINQUENNAL

- généraliser l'enseignement obligatoire dans l'ensemble de la Chine avec un taux de couverture de la population de 100 % ;
- développer l'enseignement préscolaire et l'enseignement spécialisé ;
- augmenter le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire de 2nd cycle autour 80 % et atteindre 45 millions d'élèves ;
- harmoniser le nombre de recrutés dans l'enseignement secondaire professionnel avec celui de l'enseignement secondaire du 2nd cycle général, soit environ 8 millions par an dans chacun des secteurs ;
- augmenter le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur à 25 % et atteindre 30 millions d'étudiants, dont 1,4 million de chercheurs ;
- développer la formation technique professionnelle, la formation continue ainsi que l'enseignement pour adultes ;
- construire une société axée sur les études.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Gouvernement chinois envisage un certain nombre de **mesures**. Il s'agit de :

- dispenser tous les élèves, pendant la période de l'enseignement obligatoire, de frais de manuels scolaires et des frais divers dans les zones rurales de l'ouest en 2006, et dans les zones du centre et de l'est du pays en 2007 ;

- afin de développer l'enseignement professionnel, construire 100 établissements publics d'enseignement professionnel supérieur, 1000 établissements pilotes dans le secondaire, 1000 centres dans les districts et 2000 « bases » de formation ;

- en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur, poursuivre les projets d'excellence 211 et 985 présentés ci-dessus, promouvoir la construction d'universités de haut niveau et renforcer la créativité et les compétences pratiques des étudiants ;

- renforcer la formation des enseignants, notamment dans les zones rurales ;

- réformer les lois sur l'éducation ;

- ouvrir davantage l'éducation sur l'extérieur, en particulier par le biais de la coopération internationale, et encourager l'éducation non gouvernementale afin d'explorer de nouveaux modèles éducatifs ;

- améliorer les capacités de gestion de l'éducation ;

- promouvoir une éducation « ouverte, équitable et juste ». Il est notamment prévu de mettre en place un système d'aide aux étudiants, en particulier dans l'enseignement supérieur professionnel ;

- développer l'enseignement à distance ;

- augmenter l'investissement dans l'éducation.

C. LE DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION ÉDUCATIVE ET UNIVERSITAIRE ENTRE LA FRANCE ET LA CHINE

L'approfondissement de la coopération internationale est perçu comme une priorité par les pouvoirs publics chinois, qui y voient l'un des moyens d'améliorer leur système.

Dans cette perspective, la coopération éducative et universitaire avec la France se développe. Elle se traduit notamment par une hausse de la mobilité étudiante, la mise en place de programmes de formation d'excellence et le développement de l'apprentissage de la langue française par les Chinois.

1. Une augmentation de la mobilité étudiante

Même si tous ne sont pas opérationnels, 250 accords de coopération ont été signés entre des établissements d'enseignement supérieur français et chinois. A l'inverse, ces accords ne suffisent pas, à eux seuls, à rendre compte de la réalité des échanges, de nombreuses visites d'universitaires ne donnant pas lieu à des coopérations formalisées.

L'ouverture économique de la Chine s'est accompagnée d'une augmentation du nombre d'étudiants en France ; on en comptait environ **neuf fois plus en 2003 qu'en 1998**.

Après avoir connu un pic en 2002 (8 400 visas d'études accordés pour quelque 11 000 demandes), le nombre des demandes de visas d'études s'est stabilisé autour de 8 000 demandes en 2003 et 2004, le nombre de visas accordés s'établissant respectivement à 6 300 et 6020. En revanche, ces chiffres ont progressé d'environ 10 % en 2005.

Les étudiants chinois sont ainsi les plus nombreux parmi les étudiants asiatiques inscrits dans une université française et la France occupe désormais le 6^e rang des pays d'accueil (après les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon, l'Australie et l'Allemagne).

Parallèlement à cette augmentation, on peut se réjouir d'une **amélioration qualitative** des populations d'étudiants concernées. En effet, en 2005, la proportion des étudiants déjà diplômés de l'enseignement supérieur chinois et désirant poursuivre leurs études en France a atteint 70 % ; celle des étudiants ayant l'équivalent d'une licence s'est élevée à 42 %. Bien qu'en progression, les disciplines scientifiques et technologiques restent encore sous-représentées, avec un peu moins de 25 % de l'ensemble. 39 % des étudiants optent pour l'économie et la gestion.

Plusieurs facteurs semblent pouvoir être avancés pour expliquer cette situation :

- le nombre croissant d'accords de coopération entre établissements français et chinois mettant en place des doubles diplômes, notamment au niveau master ;

- l'amélioration progressive de l'organisation de la mobilité dite « entrante » des étudiants étrangers par la France, même si l'attractivité internationale de nos universités reste insuffisante et si l'accueil des étudiants laisse encore trop souvent à désirer, notamment en matière de logement ;

- le développement des bourses d'études. C'est ainsi, par exemple, que 30 nouvelles bourses doctorales sont proposées chaque année depuis 2004 au titre de la coopération scientifique. Les réseaux d'écoles d'ingénieurs attribuent également des « bourses d'incitation » ;

- la mise en place d'une évaluation des candidats étudiants. Celle-ci doit permettre d'informer les établissements sur le niveau réel des étudiants étrangers et sur celui des universités dont ils sont issus.

A cet égard, un récent rapport de la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat¹ relève qu' « *il convient de se méfier des dossiers montés de toute pièce par des « officines » chinoises qui placent, moyennant des rémunérations élevées, des étudiants chinois dans tous les pays dont l'offre universitaire est séduisante. Ainsi, au pôle universitaire de Strasbourg, les dossiers qui pourraient présenter ces caractéristiques sont, avant d'être seulement pris en compte, systématiquement examinés par les responsables des relations internationales. En revanche, l'instauration du CELA² en Chine permet de contrer dès l'origine la transmission de dossiers à risque car cette procédure, dont la France s'inspire pour d'autres pays, constitue un excellent filtre.* »

A l'occasion de sa visite au centre culturel et de coopération linguistique de Pékin, la délégation a mesuré tout l'intérêt de ce système du CELA-CEF (Centre pour les études en France), dont les résultats sont très probants.

MISSION ET FONCTIONNEMENT DU CELA-CEF

- Le CELA-CEF constitue l'aspect le plus novateur du centre culturel français de Pékin. **Il propose l'ensemble des services concernant la poursuite d'études en France** (information, orientation, évaluation et vérification des candidatures, traitement préconsulaire des dossiers). Il dispose d'antennes à Shanghai, Canton et Wuhan. **Il faut relever, pour s'en féliciter, qu'il répond à un besoin avéré et qu'il est largement autofinancé.**

¹ Cf. Rapport n° 446 (2004-2005) intitulé « L'accueil des étudiants étrangers : l'université, un enjeu international pour la France », présenté par Mme Monique Cerisier-Ben Guiga et M. Jacques Blanc, sénateurs.

² Centre d'évaluation linguistique et académique (CELA).

- Sur un plan pratique, précisons que le CELA-CEF a créé un site Internet en français et en chinois destiné au public et relié au site Edufrance, afin de diffuser des informations.

Il pilote également un réseau extranet qui permet notamment à l'étudiant étranger de disposer d'une page personnelle grâce à laquelle il exprime son souhait de bénéficier de la procédure du CELA, de s'inscrire sur un formulaire informatique et de demander un rendez-vous avec une personne formée pour ce type d'entretien. Au cours du rendez-vous, il lui expose ses motivations, son projet d'étude et son interlocuteur teste ses capacités d'adaptation et son niveau en français. Ce conseiller note les réponses sur l'écran de l'ordinateur et formule un avis.

Un responsable du CELA valide ou non les avis. Puis le dossier parvient dans le secteur consulaire, par la voie Internet et un visa peut être accordé en 24 heures. Pour effectuer ces démarches, l'étudiant paye dès le début de sa démarche 150 euros ainsi que les frais de test de langue et de visa.

2. La mise en place de programmes de formation

a) Le dynamisme de la coopération universitaire

(1) Une incontestable accélération

Traditionnellement, les liens et échanges entre communautés scientifiques et universitaires des deux pays sont relativement faibles et dispersés, en raison à la fois de l'éloignement géographique, de la barrière de la langue, du manque de visibilité de notre système universitaire et de recherche, auxquels s'ajoute le déficit de notre image scientifique et technologique.

De nombreux programmes de coopération universitaire franco-chinois se mettent en place désormais, tant dans le domaine des formations technologiques et scientifiques que dans celui de l'économie et de la gestion.

• Les formations technologiques et scientifiques

Les grands programmes dans ce domaine s'articulent autour de trois axes complémentaires et couvrent l'ensemble de la filière technologique professionnalisée française, à savoir :

- les formations d'ingénieurs et les formations au niveau master. On peut citer notamment le Centre franco-chinois de Tongji : ParisTech (qui regroupe 11 grandes écoles d'ingénieurs parisiennes) a mis en place différents partenariats, dont le programme « 50 ingénieurs chinois pour la France », qui forme actuellement quelque 200 étudiants chinois dans ce centre ; précisons que ces masters ont été conçus en liaison avec les entreprises françaises. Par ailleurs, l'intergroupe des Ecoles « Centrale » a créé sur le campus de l'université Beihang de Pékin et en collaboration avec celle-ci, une formation d'ingénieur généraliste ; la première promotion de 110 étudiants a démarré son cursus en 2005, avec des cours dispensés pour l'essentiel en français, et au terme duquel les étudiants recevront un double diplôme, français et chinois. Par ailleurs, a été récemment créée l'université de technologie

sino-européenne de l'université de Shanghai, en collaboration avec le réseau des universités de technologie de Compiègne, Troyes et Belfort-Montbéliard ; outre un laboratoire de recherche commun, cette plateforme accueille 207 étudiants chinois, depuis septembre 2005 ; ceux-ci suivront un cycle préparatoire de trois ans, puis ils suivront une spécialisation de deux ou trois années en France, afin de se voir attribuer un double diplôme. Il faut également citer le centre franco-chinois d'ingénieurs en électronique et télécommunication, créé en partenariat entre l'université de technologie de Chine du sud (Canton) et le réseau des écoles Polytech'. Enfin, un programme de master, lancé en 2004, a permis à 70 étudiants chinois de poursuivre leurs études en France ; ce programme s'articule autour d'un réseau mutualisé d'universités françaises ;

- les formations de techniciens supérieurs : un projet d'implantation de départements d'Instituts universitaires de technologie (IUT) dans des universités chinoises est en cours d'études. Compte tenu de la forte interaction de ces instituts avec le monde de l'entreprise et de la flexibilité du dispositif, ce projet répond à un besoin avéré en Chine ;

- la formation professionnelle : 6 centres franco-chinois de formation professionnelle ont pour l'instant été ouverts en Chine sur la base d'un partenariat tripartite entre le ministère de l'éducation nationale, une université chinoise et une société française.

• Les formations en gestion

Les grandes écoles françaises de gestion tendent, elles aussi, à s'internationaliser. C'est ainsi notamment que l'Ecole de Management (EM) de Lyon multiplie les initiatives en Chine ; elle a récemment conclu un partenariat avec l'université Fudan de Shanghai ; celui-ci porte en premier lieu sur la création, en 2006, de deux masters en entrepreneuriat et en finances d'entreprise, destinés aux cadres en activité, qui déboucheront sur un diplôme conjoint ; il concerne également le développement de cycles de formation de gestionnaires pour les entreprises occidentales et chinoises. Par ailleurs, cette école projette la création à Shanghai d'un « Institut asiatique de l'entrepreneuriat », centre de recherche et lieu d'accueil pour les petites et moyennes entreprises chinoises et européennes.

De nombreuses autres écoles françaises de gestion sont désormais présentes en Chine. On peut citer, par exemple, la création à Shanghai d'un doctorat d'administration des affaires par l'Ecole supérieure de commerce de Rennes et l'université Jiao Tong, la proposition d'un master « e-business » à Pékin par l'Ecole de Management de Grenoble, ou l'accord pour la mise en place d'un master ou d'un doctorat en finances signé entre Euromed-Marseille et cette même université. D'autres écoles et universités françaises entreprennent des démarches similaires, qu'il s'agisse de l'Ieseg-Lille, l'ESSEC, Paris Dauphine ou HEC.

Il apparaît que **de nombreux étudiants chinois estiment désormais plus efficace et moins coûteux de poursuivre leurs études en Chine**, plutôt

qu'à l'étranger, au besoin dans le cadre de programmes montés avec des universités ou écoles étrangères.

Il est également vrai que ces **délocalisations** d'établissements universitaires suivent celles des entreprises, afin de répondre à leurs besoins.

(2) Un impact sur l'organisation du système d'enseignement universitaire français

Le potentiel de développement du système universitaire français en Chine apparaît donc très important. **La délégation note d'ailleurs avec intérêt que la politique d'ouverture de la Chine en matière de coopération universitaire internationale encourage des rapprochements spectaculaires entre universités et grandes écoles françaises.**

Les établissements d'enseignement supérieur sont en train de se réorganiser, notamment en vue d'améliorer leurs réseaux internationaux.

On observe ce que l'on pourrait presque qualifier de « course aux regroupements », laquelle contribue à la mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et des pôles de compétitivité.

b) Le développement de la coopération décentralisée

La délégation tient, en outre, à souligner l'intérêt de l'extension des relations France-Chine à la coopération décentralisée.

Son président, M. Jacques Valade, a organisé les premières journées de coopération décentralisée entre les collectivités territoriales françaises et chinoises du 25 au 28 octobre 2005 à Wuhan, dans la province de Hubei, avec laquelle la région Aquitaine et la ville de Bordeaux ont noué des coopérations durables.

Au total, 19 régions, 10 départements et 46 villes et communautés de France ont établi des liens de coopération, sous diverses formes, avec des provinces, municipalités et districts de Chine. Le sénateur Jean Besson y a représenté le président du Sénat au nom de la délégation du Bureau du Sénat à la coopération décentralisée.

Les échanges économiques constituent le thème de coopération prioritaire des collectivités, avec 21,1 % du total des coopérations. Mais ces dernières concernent également le secteur éducatif et universitaire (avec 15 % des coopérations), ainsi que la formation professionnelle (à hauteur de 6 %). Par ailleurs, la recherche constitue un secteur important pour les régions. Ainsi, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Marseille ont développé des échanges avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Shanghai, et de nombreux étudiants chinois sont accueillis dans des universités françaises grâce à l'appui des régions (comme la Lorraine ou le Nord-Pas-de-Calais, par exemple).

3. Un attrait récent pour l'apprentissage de la langue française

Parallèlement à ce renforcement des échanges entre nos deux pays, l'intérêt pour l'étude de notre langue se renforce en Chine.

La coopération linguistique constitue une priorité forte de notre action culturelle dans ce pays.

On pouvait récemment évaluer à **plus de 60 000** le nombre de Chinois apprenant le français, dont plus de 40 000 étudiants inscrits en département de français, alors qu'ils n'étaient que 13 000 en 2000.

Cette évolution est surtout notable pour ceux ayant choisi le français comme seconde langue étrangère. En effet, après n'avoir longtemps proposé que le japonais, le russe ou le coréen en seconde langue, le système scolaire chinois s'est ouvert dans des proportions similaires à l'allemand et au français, et dans une moindre mesure à l'espagnol et à l'italien. Si l'anglais reste fortement prépondérant comme première langue étudiée, l'intérêt pour les secondes langues s'accroît fortement et l'étude du français connaît un développement très sensible.

Les actions de coopération dans ce domaine visent à consolider et à développer le **réseau des enseignants de français**, au nombre d'environ 700 en 2003.

A titre d'exemple, la délégation a visité le lycée pilote Datong de Shanghai. Ce grand établissement du centre-ville, qui bénéficie d'une architecture moderne, est reconnu comme un lycée expérimental et novateur, et de nombreuses personnalités chinoises y ont fait leurs études. Outre l'anglais, ce lycée a ouvert des cours de français et d'allemand comme seconde langue étrangère. A ce titre, deux classes de français de 25 élèves de seconde ont été ouvertes en septembre 2005.

La délégation a également visité les nouveaux locaux de l'école franco-allemande de Shanghai. Elle se réjouit de cette initiative remarquable, mais elle regrette cependant que l'occasion n'ait pas été saisie pour faire de cet établissement une vitrine illustrant notre combat pour la diversité culturelle. Pour l'instant, en effet, la langue de communication commune des deux entités ainsi rapprochées est l'anglais et l'organisation d'un bac franco-allemand n'est pas encore mise en oeuvre...

Il faut, par ailleurs, se réjouir de **l'expansion des Alliances françaises**. L'Empire du Milieu en compte une dizaine et il s'en crée pratiquement une nouvelle tous les six à douze mois.

Cette association de promotion de la langue française se caractérise par l'ouverture concertée et maîtrisée de ses nouvelles implantations. Ces Alliances ont comme point commun d'être, aux yeux des autorités chinoises, des « écoles de coopération » qui ne sont pas dotées du statut d'association, inconnu en Chine. Elles sont, par conséquent, intégrées administrativement à des établissements d'enseignement supérieur. Ce statut particulier présente

l'avantage de mettre les Alliances en prise directe avec leur clientèle majoritaire, composée d'étudiants désireux de poursuivre leurs études supérieures en France.

Parallèlement, les Alliances recherchent de nouveaux publics : jeunes, entreprises, personnes concernées par le tourisme ou les Jeux olympiques... A cet égard, rappelons que le français constitue l'une des deux langues officielles des Jeux.

Les autorités chinoises considèrent l'Alliance française de Shanghai comme l'une des premières écoles sino-étrangères de coopération et celle-ci est un lieu de référence pour l'apprentissage du français. Elle a accueilli environ 4 000 étudiants en 2005, dont 70 % en niveau débutant ; 53 % des inscrits poursuivent ensuite des études en France. Son équipe comprend 22 enseignants français et 12 enseignants chinois.

Il existe certes un risque que l'engouement pour la langue de Molière s'atténue, si l'on tient compte notamment du souhait des autorités chinoises de développer le concept d'« Années croisées » avec d'autres pays que la France, dans les années à venir.

La délégation penche néanmoins pour l'optimisme, compte tenu de l'aptitude accrue de notre système éducatif à répondre aux besoins croissants de la Chine dans ce domaine.

II. LA CHINE : FUTUR LABORATOIRE DE RECHERCHE DU MONDE ?

A. L'ORGANISATION DU SYSTÈME DE RECHERCHE CHINOIS

Le Gouvernement chinois a procédé à une importante réforme du système de recherche et d'enseignement supérieur dans les années 1980. Traditionnellement, il faut souligner que, contrairement à de nombreux pays, les universités chinoises contribuent peu aux travaux de recherche.

Le système de recherche chinois est globalement centralisé et contrôlé par le sommet de l'État, même s'il comporte des services déconcentrés en province. En outre, les provinces disposent de compétences propres dans ce domaine. Un schéma annexé au présent rapport illustre cette organisation.

L'un des vice-premiers ministres du Conseil des Affaires d'État - qui correspond au Gouvernement central - est à la tête du dispositif de recherche et d'éducation. Il s'agit de Mme CHEN Zhili, que la délégation a eu l'honneur de rencontrer. Celle-ci a compétence sur deux ministères : celui des sciences et des technologies (MoST), dirigé par le ministre XU Guanhua, et celui de l'éducation, dirigé par le ministre ZHOU Ji, avec qui la délégation a pu également s'entretenir.

Parallèlement, certaines Académies ou fondations dépendent directement du Conseil des Affaires d'État, et non du MoST, tandis que d'autres, plus sectorielles, dépendent de ministères techniques.

1. Le ministère des sciences et des technologies (MoST) : une grande agence d'objectifs et de moyens

Le ministère des sciences et des technologies (MoST) occupe un rôle central dans l'organisation du système de recherche chinois. **Il définit et met en oeuvre les priorités de la politique scientifique chinoise et détermine la stratégie et les grandes orientations scientifiques du pays. Il agit comme une agence d'objectifs de la recherche appliquée, mais aussi en tant que plus grande agence de moyens du pays.**

Le personnel propre du ministère se limite à moins de 300 personnes. En outre, le ministère dispose de plusieurs centres extérieurs qui assurent la maîtrise d'oeuvre de ses divers programmes. **En revanche, il n'exerce pas de tutelle sur les instituts de recherche.**

a) Des programmes financés sur appel d'offres

Grâce aux nombreux programmes qu'il pilote par le biais d'appels d'offres, le MoST est la plus grande agence de financement de la recherche du pays.

LES PRINCIPAUX PROGRAMMES FINANCÉS PAR LE MOST

- Le programme national de soutien à la **recherche fondamentale** : depuis le lancement de ce programme, en 1997, les fonds alloués par le MoST sont en croissance régulière de 100 millions de yuans par an. Ils sont ainsi passés de 300 à 900 millions de yuans entre 1998 et 2004, pour 143 projets. Cette somme est cependant modeste par rapport aux fonds associés aux autres programmes.

- Le programme de promotion de la **recherche appliquée** et de développement des **hautes technologies**. Engagé en 1986, ce programme a bénéficié d'un investissement gouvernemental de 5,8 milliards de yuans pendant les 15 premières années. Son budget était de 3,8 milliards de yuans en 2004 pour 3888 projets.

- Le programme de recherche et de développement des « **technologies clés** » était doté, en 2004, d'un budget consolidé de 9,1 milliards de yuans, auquel le MoST contribue à hauteur de 1,6 milliard de yuans (+ 28% par rapport à 2003). 144 projets portant sur des technologies considérées comme indispensables au développement et à la modernisation de l'industrie sont en cours à ce titre.

b) Un pouvoir de labellisation de projets prioritaires et laboratoires d'élite

Le MoST dispose, par ailleurs, d'un pouvoir de labellisation de **projets prioritaires** qui bénéficient de soutiens importants au niveau provincial.

Il délivre le **label de « laboratoire clé d'Etat »**. Au nombre de 160, ces laboratoires d'élite sont situés pour les deux tiers dans des universités et pour un tiers dans les instituts de recherche de l'Académie des sciences de Chine, des différents ministères et des organismes gouvernementaux. Le budget afférent s'élevait à 130 millions de yuans en 2004.

c) Les autres compétences du MoST

• Le MoST conduit, en outre, un **programme de soutien pour l'industrialisation des produits de hautes technologies** (le programme Torch, démarré en 1988).

La mise en oeuvre de ce programme repose sur des moyens diversifiés, allant des parcs technologiques à l'aide aux sociétés innovantes, en passant par des incubateurs. En 2004, le programme était doté d'un budget consolidé de 35 milliards de yuans, pour 107 « projets clés » nationaux.

• Le ministère a également compétence dans de nombreux **domaines réglementaires liés aux nouvelles technologies**.

- Enfin, il supervise en partie la **coopération scientifique internationale** de la Chine.

Les axes prioritaires de la politique de relations internationales du ministère concernent la formation d'étudiants et de chercheurs, ainsi que le développement de projets scientifiques ambitieux. Les autorités chinoises cherchent aussi à comprendre le management de la recherche dans les pays étrangers intéressés aussi, qui ont entrepris depuis 1998 une réforme majeure du dispositif de recherche.

2. L'Académie des sciences et les académies spécialisées

Une partie très importante de la recherche en Chine est effectuée dans les instituts et les académies. La CAS (Chinese Academy of Science), la CASS (Chinese Academy of Social Science) et la CEA (China Earthquake Administration) sont placées **sous la tutelle directe du Conseil des Affaires d'État.**

L'Académie des sciences disposant de laboratoires propres, est tout aussi puissante que le MoST. À l'international, la CAS est le premier partenaire chinois en matière de recherche et a une réputation d'excellence scientifique. Fortement structurée, elle est un acteur économique fort du pays, qui favorise la création d'entreprises au sein de ses instituts. Les autres académies dépendent de leur ministère de tutelle (santé, agriculture...).

L'Académie des sciences est l'institution académique la plus importante du pays. Elle **joue un rôle primordial dans la recherche fondamentale de haut niveau, dans l'innovation et le transfert technologique vers l'industrie.** Elle était dotée d'un budget de près de 13 milliards de yuans en 2004. Il s'agit de l'institution chinoise qui se rapproche le plus du CNRS français, avec toutefois deux différences essentielles : l'absence de laboratoire commun avec les universités et la non-représentation des sciences humaines.

Créée en novembre 1949, la CAS est à la fois une académie, au sens d'une assemblée de personnalités scientifiques, et **un organisme de recherche qui regroupe 89 instituts** et assure un rôle de formation au travers d'une université et d'écoles accueillant les étudiants au niveau du master.

Les cinq divisions de l'Académie des sciences (mathématiques et physique, chimie, sciences du vivant, sciences de la terre et sciences technologiques) comptent au total 707 membres. Elles sont **le principal conseiller de l'Etat** en sciences et technologies. Relevons qu'elles accueillent une quarantaine de membres étrangers associés ; M. Jacques-Louis Lions était membre associé. MM. Jean-Marie Lehn et Guy de Thé ont été élus académiciens en 2004.

La gestion des **instituts** de recherche est actuellement partagée entre cinq bureaux : recherche fondamentale, sciences du vivant et biotechnologies,

ressources naturelles et environnement, recherche et développement des hautes technologies, et développement industriel des hautes technologies. **Cette organisation verticale pourrait être modifiée en 2006 et remplacée par une gestion transversale**, dans laquelle les instituts seraient liés à une ou plusieurs des plateformes de recherche, qui devraient à terme remplacer les bureaux (une plateforme de recherche fondamentale et dix plateformes thématiques).

B. LE NOUVEL ÉLAN DE LA RECHERCHE CHINOISE

1. Heurs et malheurs de la recherche en Chine

a) Une civilisation à l'origine de nombreuses inventions

M. Alain Peyrefitte indiquait, dans son fameux ouvrage de 1973¹ : « *Un siècle et demi de déclin a fait oublier que la Chine, durant des millénaires, s'était portée à la pointe de la science et de la technique mondiales ; que son avance dura jusqu'au XVI^e siècle, et qu'elle ne fut vraiment distancée qu'au début du XIX^e siècle. Encore son génie la tournait-il vers l'invention plutôt que vers la découverte ; moins vers les sciences fondamentales que vers les sciences appliquées : astronomie, météorologie, botanique, médecine, pharmacie.* »

Les multiples inventions chinoises avaient d'ailleurs été recensées par Joseph Needham, célèbre historien et sinologue anglais, dans son ouvrage « *Science et civilisation en Chine* », qu'il rédigea au milieu du siècle dernier.

On peut citer notamment, à ce titre, l'invention par les Chinois de la boussole, de l'imprimerie (bien avant Gutenberg) et du papier ; en outre, l'étrier, les harnais à trait et à collier auraient été inventés en Chine, environ mille ans avant leur première utilisation en Europe. La brouette compterait également au nombre de ces inventions.

S'agissant des matières, on pense bien entendu à la soie, mais également à la porcelaine.

Dans le domaine des mathématiques, la Chine est à l'origine du système décimal (dès le XIV^e siècle avant JC) ainsi que du boulier (ancêtre de la machine à calculer).

Dans le secteur des armes, on peut citer notamment l'arbalète et la poudre explosive.

En réalité, on a sans doute tendance à oublier le rôle essentiel de la Chine, dont les inventions sont multiples dans tous les secteurs de la vie (du pont suspendu aux moulinets de canne à pêche, en passant par les feux d'artifices, les horloges mécaniques ou les bateaux à aube).

¹ M. Alain Peyrefitte : « *Quand la Chine s'éveillera... le monde tremblera* » (Fayard) - 1973.

Il est vrai que ce pays n'a pas fait preuve du même talent pour diffuser ses innovations, lesquelles ont souvent été reprises à leur compte par des nations étrangères.

b) Des secteurs inégalement développés dans un passé récent

Dans son ouvrage précité, M. Alain Peyrefitte rappelait qu'avant la Révolution culturelle : « *Dans divers domaines où l'avance et le retard se mesurent aisément, les savants chinois ont d'ores et déjà dépassé les performances de la recherche occidentale et notamment française. Ils ont effectué d'étonnantes percées.* » Et l'auteur de citer les domaines de l'atome, l'espace, la biochimie, la chirurgie...

Très centralisé et recrutant selon un processus très sélectif, le système de recherche, selon lui, « *ne dépendait en dernier ressort que du bon vouloir des scientifiques eux-mêmes. L'Académie des sciences formait le sommet d'une pyramide compacte.* ».

La Révolution culturelle aurait à la fois « *ralenti et accéléré* » la recherche. Au début des années 1970, M. Alain Peyrefitte observe les avancées enregistrées dans les domaines nucléaire, informatique ou spatial. Il conclut que « *dans la diversité de la science chinoise, nous ne pouvons effectuer que des sondages. Mais ils montrent que le niveau scientifique et technologique n'est pas très différent de celui d'un pays comme la France. Cette appréciation n'est pas contradictoire avec la constatation d'énormes retards.* » Il évoque alors parmi les points faibles de la recherche chinoise : la science mathématique, la physique des hautes énergies, la cybernétique...

2. Le « réveil » de la recherche en Chine

a) La Chine : 3^e puissance scientifique du monde

A l'heure actuelle, les pouvoirs publics chinois ont pleinement conscience du besoin d'encourager la recherche et l'innovation technologique. **L'impérieuse nécessité pour le pays de poursuivre un développement économique durable contribue à rendre cette politique prioritaire.**

La Chine peut, d'ores et déjà, être considérée comme la **3^e puissance scientifique du monde. En 2004, elle a consacré plus de 18 milliards d'euros à ses dépenses de recherche et développement (R&D), contre 15 milliards en 2003 et 13 en 2002.**

La Chine compte aujourd'hui environ 810 000 chercheurs, soit plus que le Japon (680 000) et presque autant que l'Union européenne (1 million). Les étudiants et chercheurs poursuivant une activité à l'étranger sont fortement incités à revenir au pays, *via* une politique d'aides directes.

La mise en œuvre d'une politique de ressources humaines liant directement la rémunération des chercheurs à leurs résultats a permis à la fois

une augmentation de leur production scientifique et une forte amélioration de leur niveau de vie.

D'après M. Stéphane Grumbach¹, directeur de recherche à l'Institut national de recherche en information et en automatique (INRIA) et ancien conseiller scientifique à l'Ambassade de France en Chine, cette dernière recruterait aujourd'hui ses meilleurs chercheurs au même niveau de rémunération qu'aux Etats-Unis. Selon lui, la Chine occupait, en 2003, le 5^e rang mondial pour la production scientifique (derrière les Etats-Unis, le Japon, le Royaume-Uni et l'Allemagne), avec 5,1 % des publications internationales. L'impact reste cependant modeste, le pays n'occupant à cette date que la 18^e place pour le taux de citation de ses publications.

Afin d'encourager l'innovation, les pouvoirs publics affichent une volonté d'ouverture sur les sujets de recherche. Le contrôle centralisé reste cependant de mise et un certain nombre de chercheurs semblent se plaindre d'un manque d'autonomie.

b) La priorité jusqu'ici donnée à la recherche appliquée

Deux axes de développement caractérisent la politique scientifique du pays :

- l'un, à visées stratégiques, concerne surtout la **recherche fondamentale** ;

- l'autre poursuit une rentabilité économique rapide et relève, par conséquent, de la **recherche appliquée**.

La faiblesse de la recherche fondamentale (avec environ 6 % des dépenses) montre que ce second axe semble avoir été jusqu'ici privilégié. Cette stratégie a bénéficié, en particulier, aux secteurs de l'énergie, des sciences et technologies de l'information et de la communication, des sciences de la vie et des biotechnologies, ainsi que des nouveaux matériaux.

La Chine souhaite, par ailleurs, favoriser la visibilité de certaines opérations. Elle tient ainsi, par exemple, à combler son retard dans le domaine spatial. Elle a déjà réalisé avec succès plus de 40 lancements de satellites depuis 1996, prévoit un vol habité tous les deux ans et envisage d'envoyer une sonde d'exploration de la lune en 2007.

c) Un soutien désormais appuyé aux bio et nanotechnologies

La R&D en bio et nanotechnologies figure au titre des nouvelles priorités gouvernementales chinoises. Dans ces deux secteurs, l'activité des principaux laboratoires concernés est assurée par un organisme national unique : l'Académie des sciences (CAS).

¹ Article paru dans le « Monde de l'économie » du 11 janvier 2005.

- **Un investissement massif dans les biotechnologies**

La recherche en biotechnologies bénéficie d'un investissement de 500 millions de dollars, financés pour l'essentiel par le MoST. De très nombreux laboratoires sont impliqués ainsi qu'une communauté scientifique d'environ 50 000 personnes.

Le marché estimé dans ce secteur en Chine est évalué à 3 milliards de dollars et il s'élèverait à 9 milliards en 2010.

Plusieurs parcs technologiques sont en cours de développement à Pékin, la municipalité souhaitant combler son relatif retard sur Shanghai dans ce domaine.

- **Un soutien plus tardif mais efficace des nanotechnologies**

Le budget consacré à la recherche dans ce secteur est de l'ordre de 330 millions d'euros par an. A titre de comparaison, la France lui alloue, quant à elle, environ 180 millions d'euros.

Un centre national des nano sciences et technologies, regroupant plusieurs des grands acteurs du secteur, a été créé en 2003 et il dispose d'un budget annuel de 25 millions d'euros.

S'agissant des publications scientifiques dans ce domaine, la Chine se situe déjà au même rang que le Japon et l'Allemagne, loin derrière les Etats-Unis mais devant la France. En revanche, la part des brevets chinois dans ce secteur reste relativement faible.

d) Vers la première place dans une recherche mondialisée ?

Dans son rapport annuel sur les investissements internationaux de septembre 2005, la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (Cnuced) a étudié la mondialisation des activités de R&D conduite par les entreprises multinationales. Cette étude analyse la place importante prise par la Chine et l'Inde dans les stratégies de ces entreprises. C'est ainsi que **la Chine compte d'ores et déjà 700 centres de recherche implantés par le secteur privé**, alors qu'elle n'avait accueilli son premier centre (celui de Motorola) qu'en 1993.

Faut-il croire les conclusions de cette enquête, selon lesquelles ce pays deviendrait, d'ici à 2009, le premier lieu d'implantation de leurs activités de recherche ?

Telle est la conviction de M. Erik Izraelewicz¹, convaincu qu'en matière de R&D, le leadership des Etats-Unis basculera à terme vers la Chine, compte tenu des moyens financiers et humains qu'elle entend y consacrer.

MM. Jean-Marc et Yidir Plantade, dans leur ouvrage précité, semblent plus sceptiques. Ils estiment, en effet, que : « *lancée par IBM ou*

¹ M. Erik Izraelewicz : « *Quand la Chine change de monde* » - (Editions Grasset & Fasquelle) - 2005.

L'Oréal, la mode de créer des centres de recherche en Chine a vite atteint ses limites. En matière d'ingénierie mécanique ou d'aéronautique, un ingénieur chinois ne coûte que deux fois moins cher qu'un ingénieur français, même si le niveau de vie chinois est très inférieur à celui de la France. Cela signifie que compte tenu des frais de déplacement et des inévitables coûts cachés (rotation extrême des employés haut de gamme, formation plus longue...), le centre de recherche coûtera presque aussi cher qu'en Europe ou aux Etats-Unis ».

Dans tous les cas, cette internationalisation de la R&D dans les pays en développement est une réalité dont la Chine profite pleinement, et qui n'est pas sans inquiéter les Occidentaux. Cette situation a d'ailleurs conduit la commission spéciale du Sénat, dans le cadre du récent examen du projet de loi de programme sur la recherche, à prôner tous les moyens de nature à la fois à améliorer l'organisation et la lisibilité du système d'enseignement supérieur et de recherche français, à encourager un développement équilibré de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée, et à garantir une meilleure valorisation des résultats de la recherche.

Il est évident que de plus en plus de scientifiques et d'ingénieurs chinois formés en Occident retournent dans leurs pays afin de mener des activités de R&D pour le compte d'entreprises étrangères ou nationales. Le phénomène de mondialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ne peut qu'inciter la France à approfondir et mettre en œuvre ses réformes et à inciter au retour ses propres chercheurs.

e) Un problème majeur : le respect insuffisant de la propriété intellectuelle

Un des points majeurs de friction entre la Chine et ses partenaires étrangers tient au très insuffisant respect par ce pays des règles de la propriété intellectuelle.

On sait que la Chine a partiellement comblé son retard industriel en copiant les technologies occidentales. Elle dispose néanmoins aujourd'hui d'un corpus assez complet de **textes législatifs et réglementaires** relatifs aux droits de propriété intellectuelle, qui a été mis à jour en 2001.

Dans une étude réalisée au milieu de l'année 2005, l'OCDE relève cependant qu'au-delà du contenu même des lois se pose **la question de leur mise en application**, en particulier dans les provinces où les juges peuvent faire preuve de parti pris en faveur des entreprises locales ou des gouvernements locaux.

La contrefaçon est largement répandue en Chine en dépit des mesures prises officiellement par les autorités. Les experts estiment que **70 % des contrefaçons mondiales proviennent de Chine**.

Ce problème touche l'ensemble des produits et il constitue une **menace réelle pour la recherche et l'innovation** des pays qui en sont victimes.

La nouveauté est qu'il concerne désormais aussi les entrepreneurs chinois eux-mêmes. M. Erik Izraelewicz considère que la Chine sera contrainte, à terme, de mettre en place une politique de protection des brevets, ne serait-ce que pour répondre à la demande des industriels chinois eux-mêmes. En effet, **si le pays échouait sur ce front, il freinerait l'innovation et le développement de nouvelles technologies et de nouveaux produits par ses propres entreprises.**

C. LE DYNAMISME CROISSANT DE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE FRANCO-CHINOISE

1. La France : 7^e partenaire scientifique de la Chine

La Chine a signé des accords de coopération scientifique et technique avec une centaine de pays dans le monde. Elle a noué également un accord de coopération avec l'Union européenne. Le ministère de la science et de la technologie (MoST) est l'interlocuteur de la Commission européenne pour la mise en oeuvre d'accords spécifiques ; la Chine participe, en particulier, aux projets Galileo et ITER.

La France est le 7^e partenaire scientifique de la Chine (avec 4 % de publications scientifiques internationales conjointes en 2002), derrière l'Allemagne (10 %), qui a mis en place un dispositif de coopération particulièrement performant, et le Royaume-Uni (8 %). La Chine est le 16^e partenaire scientifique de la France.

En 2004-2005, les relations scientifiques entre la France et la Chine ont connu une véritable croissance, avec une augmentation des échanges de chercheurs et d'étudiants, et le développement de relations privilégiées dans le domaine de la santé notamment.

Par ailleurs, ainsi qu'il a été dit précédemment, **de plus en plus d'industriels français développent des capacités importantes de R&D en Chine.** C'est ainsi, par exemple, que France Telecom et Thomson ont installé, fin 2004, des laboratoires à Pékin ; tel est le cas aussi d'Alcatel ou Servier, à Shanghai.

2. Des partenariats multiples

- Le **MoST** coordonne la coopération dans le cadre de la commission mixte scientifique et technologique, avec les ministères français des affaires étrangères et de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette commission se réunit tous les deux ans pour définir les priorités et sa dernière réunion s'est déroulée en mars 2005 à Paris.

Le MoST gère également le **Programme de recherche avancée (PRA)** qui a permis, depuis son démarrage en 1992, le lancement de près de **350 projets conjoints franco-chinois.** Ce programme a favorisé la création

d'un véritable réseau franco-chinois, qui implique chaque année plus de 400 chercheurs, et la mise en œuvre du Collège doctoral franco-chinois, essentiel pour la coopération universitaire bilatérale.

- L'Académie des sciences de Chine (CAS) a, quant à elle, des accords de coopération avec plus de 70 institutions étrangères. Pour ce qui concerne la France, des accords ont été conclus notamment avec le CNRS, le CEA, l'INSERM, l'INRA, l'INRIA et l'Académie des sciences.

Les principaux laboratoires conjoints de la France avec la CAS sont les suivants :

- le **laboratoire franco-chinois de recherche en informatique, automatique et mathématiques appliquées (LIAMA)**. Créé en 1997, ce laboratoire a beaucoup contribué au développement des coopérations avec la Chine dans le domaine des sciences et technologies de l'information et de la communication. Ses thèmes de recherche concernent notamment l'image, la vision et les sciences de la vie. Ses objectifs consistent à cibler un nombre limité de priorités et de projets, développer un laboratoire actif de renom scientifique international et obtenir du Gouvernement chinois le label « laboratoire clé d'Etat » ;

- le **laboratoire franco-chinois sur la catalyse (LFCC)**, créé en 2000 par le CNRS et la société Total avec la Dalian Institute of Chemical Physics.

Par ailleurs, fin 2005, l'INRA et la CAS ont signé un accord pour la création d'un nouveau laboratoire conjoint sur les cellules embryonnaires des mammifères (le **LABIOCEM**). Des recherches communes seront ainsi développées dans le domaine de la transgénése animale et des cellules souches. Cet accord est le fruit d'une coopération ancienne, qui a conduit, en 2003, au clonage du rat par des équipes franco-chinoises.

Enfin, l'**Institut Pasteur de Shanghai - Académie des sciences de Chine** résulte de la collaboration entre la France et la CAS. La délégation a visité cet institut, inauguré en 2004.

Ses domaines de recherche concernent les maladies infectieuses, en particulier dans les domaines de la virologie, l'immunologie, l'épidémiologie et la vaccinologie, ainsi que l'exploration des principes actifs de la médecine traditionnelle chinoise.

L'institut s'appuie bien entendu sur l'expérience reconnue de l'Institut Pasteur dans les domaines de la recherche biomédicale, de la santé publique et de l'enseignement, l'accent étant mis sur la réponse aux besoins exprimés par la Chine dans le domaine des maladies endémiques et émergentes.

On peut cependant regretter que la montée en puissance de l'Institut soit freinée, notamment pour des raisons de lenteur administrative. En effet, alors qu'il devrait disposer d'un statut juridique

propre et d'une autonomie de gestion, il est toujours rattaché à la CAS et n'est donc pas formellement un laboratoire commun franco-chinois.

La délégation ne peut que regretter cette situation, qui retarde d'autant l'avancement des recherches dans un domaine pourtant crucial.

- Outre ce pôle de génomique et de sciences du vivant, d'autres partenariats scientifiques forts se mettent en place pour développer **la coopération en bio et nanotechnologies.**

C'est ainsi qu'en novembre dernier, l'INRA a inauguré un laboratoire commun franco-chinois en génomique des céréales avec l'Académie des sciences agricoles de Chine.

Par ailleurs, le Groupe Bio Mérieux a ouvert, à Pékin, un laboratoire commun avec l'Académie des sciences de Chine.

Il faut, par ailleurs, saluer l'organisation par la fondation Mérieux, en décembre dernier, d'un important colloque international sur le SIDA, avec le soutien du ministère chinois de la santé et l'Institut national de la santé américain (NIH).

- De nouveaux programmes de coopération sont en cours d'études, notamment en matière d'environnement et de développement technologique. Il s'agit de créer des partenariats dans les domaines de la formation et de la recherche avec des régions et des pôles de compétitivité français. Notons que le site de Sophia Antipolis est particulièrement actif dans ce domaine.

III. MÉDIAS, ARCHITECTURE ET CULTURE : UN PAYSAGE CONTRASTÉ

A. UN STRICT CONTRÔLE DE L'INFORMATION

1. Des médias sous tension et sous contrôle

Avec l'introduction des mécanismes de marché, les médias chinois ont connu une mutation extraordinaire depuis un quart de siècle. On relève notamment la multiplication des titres de presse (2 137 titres de journaux et 9 029 titres de périodiques, d'après les statistiques officielles), la variété des formes d'émissions audiovisuelles, la présence de la publicité dans les programmes des médias...

Néanmoins, **les journaux occidentaux évoquent régulièrement les heures difficiles que vivent les médias chinois.**

Dans une dépêche de l'Agence France Presse (AFP) du 26 janvier 2006, M. Philippe Massonnet évoquait ce problème dans les termes suivants : *« Internet censuré, publications fermées, rédactions reprises en main, journalistes emprisonnés : la liberté de la presse est malmenée en Chine par un pouvoir politique obsédé par la stabilité. »*

Dans un article paru dans la revue *Études*¹, M. Chen Yan, historien et journaliste, estime que le processus de « marchandisation » des médias chinois peut être divisé en trois phases : *« entre 1979 et 1984, réapparition de publicités dans les médias ; entre 1985 et 1989, autonomie de diffusion ; depuis 1990, disjonction de la gestion de l'entreprise et du contrôle politico-idéologique du contenu. »*

D'après lui, ce retrait graduel de l'Etat dans la gestion des entreprises concernées n'empêche pas *« l'extrême vigilance du Parti et des mesures brutales de répression envers tout débordement, qu'il s'agisse de dénonciation de la corruption des bureaucrates par les journalistes ou de revendications de liberté de parole et de démocratisation par les dissidents. »*

Il ajoute que l'éviction du Parti de la vie économique du secteur de la **presse** *« lui enlève, de fait, une partie de son pouvoir sur la ligne éditoriale. Le maintien actuel du système de censure sur les questions politiquement sensibles n'est possible qu'au prix de concessions importantes dans les domaines économiques et sociaux. »*

L'année 2003, en effet, a été marquée par un sursaut des médias sur les questions sociales, notamment dans la crise du SRAS et dans l'affaire de Sun Shigang (révélation de la mort de ce jeune pendant sa détention provisoire).

¹ Revue « *Etudes* » n° 4014 d'octobre 2004.

Néanmoins, d'après M. Philippe Massonnet : « *Depuis fin 2004, les mises au pas de la presse se sont multipliées.* » Il cite notamment le limogeage - fin 2005 - de trois responsables éditoriaux des *Nouvelles de Pékin*, la condamnation de deux journalistes – en janvier 2006 – à des peines allant jusqu'à dix ans de prison, officiellement pour avoir édité leur magazine sans autorisation, officieusement en raison d'articles consacrés aux conflits liés à des saisies de terre, l'une des principales causes des émeutes populaires en Chine actuellement.

Dans un récent article, le correspondant du *Monde*¹ à Pékin évoque la fermeture d'un hebdomadaire (le supplément du *Quotidien de la jeunesse de Chine*) pour avoir critiqué les manuels officiels d'histoire. Il fait état, par ailleurs, de la fermeture d'une publication (*Bing Dian*) dont le rédacteur en chef avait publié une « *lettre de protestation contre une proposition des autorités consistant à attribuer des primes aux rédacteurs loués par le régime tout en diminuant le salaire des auteurs d'articles jugés trop critiques.* »

Comme l'explique M. Gilles Guiheux, directeur du Centre d'études français sur la Chine contemporaine (CEFC), basé à Hong-Kong, il existe une pratique structurelle dans les médias chinois qui consiste à tester les limites qu'on leur impose.

Ainsi que l'avance M. Chen Yan, « *les médias chinois sont confrontés à l'ambiguïté d'un régime en transition.* »

Il ajoute qu'ils « *ont, de manière urgente, besoin d'un véritable cadre juridique, afin de protéger leur existence et de garantir leur indépendance.* »

S'agissant des médias audiovisuels, il convient de souligner la prudence avec laquelle les autorités chinoises ont jusqu'ici ouvert leurs télévisions et radios aux projets étrangers.

Peu de grands groupes ont réussi à diffuser massivement leurs programmes. Pour un certain nombre de chaînes étrangères, les droits de diffusion sont limités aux hôtels ou aux résidences d'étrangers.

En 2004, les accords de partenariat entre chaînes étrangères et chaînes chinoises ont été autorisés. Mais, en avril 2005, ils ont été limités à un seul « joint-venture » par média étranger. Puis les télévisions régionales et municipales se sont vu interdire tout partenariat avec des étrangers.

En dépit des restrictions, le marché télévisuel chinois suscite des appétits. Les diffuseurs estiment qu'avec une classe moyenne d'environ 200 millions de personnes, le marché publicitaire concerné atteindrait déjà plus de 3 milliards de dollars...

¹ Voir « *Le Monde* » du 27 janvier 2006.

2. Internet ou la menace de « big brother »

Internet a été introduit en Chine en 1994. Dans son article précité, M. Chen Yan estime que sa contribution à la liberté d'expression en Chine est triple, avec :

- « l'ouverture d'une voie directe permettant à une partie non négligeable de la population de s'exprimer » ;

- le fait de « favoriser les liens horizontaux de la société », ce qui permet de « rompre les frontières traditionnelles entre les élites et la population » ;

- et celui de « lancer un défi aux médias chinois dans leur ensemble ».

Cependant, la revue *Questions internationales*¹ fait état d'une loi votée en janvier 2001 par l'Assemblée populaire nationale de Chine contre « l'utilisation criminelle » d'Internet, qui permettrait « les arrestations régulières de « cyber-dissidents », coupables de naviguer sur les sites d'opposants au régime ou de critiquer en ligne le gouvernement. »

Plus récemment, d'après la publication *Correspondance de la presse*², la Chine aurait édicté de nouvelles mesures renforçant le contrôle des autorités sur les sites d'informations sur Internet, un nouveau règlement interdisant notamment de mentionner les manifestations de protestation sociale qui se multiplient dans le pays. L'article précise que « les sociétés chinoises doivent s'enregistrer auprès des autorités, nationales ou locales, et contrôler le contenu de leurs sites avec une série de sujets interdits, sous peine, en cas d'infraction, de voir leurs sites fermés et d'amendes pouvant aller de 10 000 à 30 000 yuans (1 240 à 3 717 dollars). Tout projet de joint-venture avec des capitaux étrangers pour la création d'un site d'informations devra être strictement approuvé par le bureau de l'information du Conseil d'Etat. »

Précisons que la Chine se situe au 2^e rang pour le nombre d'utilisateurs d'Internet, juste après les Etats-Unis, avec plus de **100 millions d'internautes**. Le taux de pénétration reste toutefois faible, à 7,9 % des foyers. **Parallèlement à cette évolution liée au développement des nouvelles technologies, qui ouvre des espaces de liberté à la société civile** - avec notamment le développement des « blogs » et des forums de discussion -, **l'Etat cherche donc à encadrer ces derniers.**

Les médias occidentaux se sont d'ailleurs émus que les grandes sociétés mondiales du secteur, comme Google, Microsoft et Yahoo!, se soient engagées à une autocensure sur leur portail.

¹ Revue « *Questions internationales* » n°6 de mars-avril 2004.

² « *Correspondance de la presse* » du 28 septembre 2005.

Ils contribuent ainsi à ce que l'on appelle le « grand pare-feu de la Chine », système de censure en ligne et de blocage, renforcé par une surveillance humaine.

Le Congrès américain s'en est récemment inquiété¹ et la commission chargée des questions de droits de l'homme de la Chambre des Représentants a auditionné les sociétés concernées sur le sujet.

3. Le secteur de l'édition : entre mirage et mutation

a) Le livre : un potentiel de développement

Dans un éditorial récent², Mme Christine Ferrand, rédactrice en chef de *LivresHebdo*, évoque le « mirage chinois ». Car, selon elle : « pour l'instant, la Chine ne s'est pas encore éveillée à la lecture » et « le gigantisme de quelques librairies pékinoises ne doit pas faire oublier qu'une grande partie de la population ne lit pas. »

Il est vrai que, dans ce pays de 1,3 milliard d'habitants, les tirages moyens en littérature dépassent rarement les 5 000 exemplaires...

Entre 1992 et 2002, la Chine a acheté les droits de traduction de 50 000 livres seulement. Mais ce chiffre a dépassé les 12 000 livres pour la seule année 2003. Le tableau ci-après montre que la part de la France reste modeste, avec 342 livres en 2003 et 313 en 2004. A l'inverse, il faut relever que, d'après les statistiques du Syndicat national de l'édition (SNE), les éditeurs français n'ont acheté à l'édition chinoise que 10 titres en 2004.

LES ACHATS DE DROITS DES CHINOIS

(en nombre de titres)	2002	2003	2004
TOTAL	10 235	12 516	10 040
Dont :			
USA	4 544	5 506	4 068
Grande-Bretagne	1 821	2 505	2 030
Taiïwan	1 275	1 319	1 173
Japon	908	838	694
Allemagne	404	653	504
France	194	342	313
Hongkong	178	335	264
Corée	275	269	250

Source : Bureau national des droits d'auteur (Chine)

¹ Voir l'article de M. Nicolas Madelaine dans « Les Echos » du 16 février 2006.

² Editorial de « LivresHebdo » du 9 septembre 2005.

Le potentiel de développement peut s'avérer toutefois considérable. Dans ces conditions, la 12^e édition de la foire du livre de Pékin, qui s'est déroulée du 1^{er} au 5 septembre dernier et dont la France a été l'invitée d'honneur, a incité certains éditeurs à l'optimisme.

110 éditeurs français ont participé à cette manifestation, qui leur a permis d'enrichir leurs contacts avec les éditeurs chinois. Elle a également permis de comparer les problématiques de nos deux pays en matière d'organisation de la chaîne du livre, de propriété intellectuelle et de stratégie éditoriale.

Le secteur de l'édition connaît une réelle **mutation**. Si personne ne s'attend à un abandon rapide du monopole éditorial de l'Etat chinois, il faut toutefois souligner le développement de l'édition privée. Si théoriquement, les 570 maisons officielles sont les seules à pouvoir obtenir des ISBN¹, des centaines d'entrepreneurs privés contribuent également à l'activité éditoriale. L'Etat chinois a certes publié, en juillet 2005, un décret incitant les maisons publiques à limiter leur recours à des éditeurs tiers, mais cette démarche semble liée à leur souhait de professionnaliser le secteur et de limiter la revente à prix d'or de numéros d'ISBN à des entrepreneurs culturels.

En réalité, **l'essor des échanges de droits éditoriaux entre la France et la Chine dépend de plusieurs facteurs :**

- la plus ou moins grande efficacité de la lutte contre le piratage ;
- l'évolution du prix public du livre. D'un montant moyen d'environ 2 euros, celui-ci ne rend pas les contrats très lucratifs à l'heure actuelle ;
- l'amélioration de la distribution du livre. Cette dernière laisse aujourd'hui à désirer et la couverture du territoire n'est pas assurée ;
- les progrès en matière de traduction. La délégation se réjouit, à cet égard, de la récente décision du ministère français des affaires étrangères de susciter un « pôle de traduction » à Pékin, afin de contribuer à la formation de professionnels chinois.

b) La musique : l'avenir par le numérique

Le marché du disque est l'un de ceux où le problème du piratage est le plus aigu. En effet, selon les évaluations, 90 % des disques vendus seraient des copies pirates et les ventes légales de disques n'auraient représenté que 211 millions de dollars en 2004, même si l'augmentation des ventes de disques dans le pays se situe officiellement autour de 6,8 %.

Il semble en réalité que les Chinois n'aient pas de « culture du disque ». Les réseaux de distribution sont d'ailleurs quasi-inexistants.

¹L'ISBN (International standard book number), ou Numéro international normalisé du livre, identifie de manière univoque une monographie quel qu'en soit le support de publication.

Compte tenu de cette situation, le journal *La Tribune*¹ indique que « pour beaucoup d'experts chinois, l'avenir de la musique en Chine passe par le numérique : le téléchargement payant et les sonneries de téléphones portables. La Chine dénombrait 334 millions d'utilisateurs de portables en 2004 et plus de 58 millions de nouveaux utilisateurs sont attendus en 2005. »

B. L'ARCHITECTURE : ENTRE DESTRUCTION, CONSERVATION ET AVANT-GARDISME

1. Un patrimoine traditionnel en souffrance

a) Des destructions massives

Les grandes villes chinoises vivent, et l'on pourrait parfois dire qu'elles subissent, des métamorphoses impressionnantes.

Les membres de la délégation connaissant déjà la Chine ont été à la fois surpris et impressionnés par l'ampleur et la rapidité de ces transformations.

Si elles traduisent indubitablement le dynamisme économique du pays, celles-ci suscitent néanmoins la stupéfaction des visiteurs européens - soucieux de la préservation du patrimoine - face aux destructions massives qu'entraîne la fièvre immobilière chinoise.

A une vitesse déconcertante, bulldozers et grues travaillent depuis des années à faire table rase du passé architectural du pays pour donner naissance à des « forêts » d'immeubles. C'est ainsi que Pékin s'agrandit d'un nouveau périphérique tous les deux ou trois ans environ. Tandis que Shanghai est passée de 5 à 18 millions d'habitants en 30 ans, elle voit « fleurir » l'équivalent d'un immeuble de 30 étages quasiment toutes les 36 heures... Le Park Hotel (construit en 1934) était le point culminant de Shanghai en 1990 ; depuis, on y a bâti plus de 1 000 tours de 30 étages !

M. Pierre Gentelle, agrégé de géographie, directeur de recherche émérite au CNRS, décrit ce phénomène dans ces termes² : « A Pékin, les derniers quartiers insalubres de siheyuan (maisons sur cour à quatre côtés sans étage) et de hutong (ruelles aux murs aveugles joignant les siheyuan) rappellent que le cœur de la ville, bâtie sur un plan dû aux Mongols au XIII^e siècle, était constitué de maisons en bois du XVIII^e siècle, à une époque où les chinois avaient été priés de quitter la ville manu militari pour laisser la place aux nouveaux maîtres mandchous. Les promoteurs, nouveaux riches soutenus à la fois par les autorités locales et par la nouvelle bourgeoisie, expulsent sans ménagement les miséreux ou les artistes qui occupent les

¹ « La tribune », édition du 1^{er} juillet 2005.

² Article de M. Pierre Gentelle dans la revue « Questions internationales » n° 6 de mars-avril 2004.

espaces convoités du centre-ville. Le Pékin nouveau donne dans le kitsch, la démesure et le clinquant. »

b) Une préoccupation récente de conservation

Les autorités chinoises semblent désormais soucieuses de la préservation du patrimoine.

Début mai 2005, une dépêche de l'Agence France Presse (AFP) indiquait que les habitants de Pékin dégradant le patrimoine historique de la ville, se verraient infliger des amendes allant jusqu'à 200 000 yuans (18 800 euros).

Par ailleurs, l'Institut national du patrimoine français a établi avec la Chine un plan de coopération sur trois ans, afin de contribuer à la formation de conservateurs du patrimoine.

De fait, les membres de la délégation ont constaté – pour s'en réjouir – une évolution de la politique architecturale. Désormais, certains quartiers de *hutong* sont préservés à Pékin. Ils sont rénovés et réhabilités, à tel point que l'un d'entre eux, visité par la délégation, est apparu méconnaissable à ceux l'ayant parcouru deux ans auparavant...

On peut penser que ces réhabilitations – malheureusement peu nombreuses – sont inspirées à la fois par des considérations de salubrité publique et d'apaisement social, les mouvements de contestation se multipliant contre les expulsions d'habitants liées aux démolitions, mais aussi par un intérêt touristique bien compris. Il est certain que les touristes étrangers sont davantage attirés par le charme de ces quartiers que par les immeubles souvent banals qui peuplent désormais les villes chinoises.

2. Une architecture ultra moderne dans les villes « vitrines »

a) Une reconquête de l'espace urbain

Par ailleurs, la « fièvre » immobilière qui accompagne la poussée de la démographie urbaine – liée à la croissance économique – laisse place à une véritable politique urbanistique et architecturale.

La délégation a été très favorablement impressionnée par le souci d'embellissement des centre-villes dont savent faire preuve les autorités chinoises. C'est ainsi qu'un certain nombre d'édifices publics – notamment des musées, théâtres et opéras – affichent une modernité très séduisante.

La ville de Shanghai est à la pointe dans ce domaine, ceci d'autant plus qu'elle fait coexister harmonieusement l'ancien (avec des quartiers comme ceux des anciennes concessions européennes) et le moderne (avec, de l'autre côté du fleuve, les lignes futuristes des tours de Lujiazui et la nouvelle ville de Pudong).

b) La coopération et la contribution créative d'architectes étrangers

On peut se féliciter des actions de coopération menées dans les secteurs de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine qui, dotées d'une enveloppe de 0,3 million d'euros en 2006, constituent l'un des premiers secteurs de notre coopération scientifique en Chine.

On peut citer en particulier les actions de formation. Lancé en 1997 et reconduit en 2000, le « programme présidentiel d'invitation d'architectes chinois » a permis d'inviter 150 architectes dans des agences ou écoles d'architecture françaises, dans le cadre de bourses d'un an ou de séjour de trois mois. S'agissant de l'urbanisme, sont régulièrement organisés des séminaires, des échanges de chercheurs, des ateliers pratiques – qui s'inscrivent dans un cadre européen – et des actions de formation.

Par ailleurs, les autorités manifestent une grande ouverture dans ce domaine et n'hésitent pas à recourir à des architectes étrangers.

La délégation a pu mesurer l'apport de ces derniers, et tout particulièrement la contribution créative des architectes français. Elle a notamment visité le chantier du Grand Théâtre national de Chine, à Pékin, confié à M. Paul Andreu, ainsi que le cabinet d'architecture de M. Charpentier, en charge de nombreux programmes à Shanghai, dont son opéra.

c) L'impact stimulant des Jeux Olympiques de 2008

L'accueil par la Chine des Jeux Olympiques (JO) de 2008 à Pékin, mais aussi l'organisation de l'Exposition universelle à Shanghai en 2010 et des Jeux asiatiques de 2012, induisent d'ores et déjà des investissements massifs en matière de construction, qui bouleversent en profondeur l'urbanisme des zones concernées.

Au cours d'un entretien avec M. Zhang Quing, directeur des relations internationales du Comité olympique chinois (le BoCog), la délégation a pris la mesure des transformations dont fera l'objet la ville de Pékin dans la perspective des JO qui se dérouleront dans la ville du 8 au 24 août 2008, suivis des Jeux Paralympiques du 6 au 17 septembre.

Les infrastructures de Pékin étaient nettement insuffisantes par rapport aux besoins, que ce soit en termes d'équipements sportifs (presque tous les stades étant à construire) ou d'infrastructures urbaines générales (lignes de métro, équipements de protection de l'environnement...). L'organisation des JO donne, par conséquent, l'occasion de moderniser la capitale chinoise. La réalisation de l'ensemble de ces constructions est directement à la charge de la ville de Pékin, le BoCog n'étant chargé que de l'organisation des trois semaines de l'événement.

Le montant global des investissements à mettre en œuvre a été estimé à plus de 20 milliards d'euros, les équipements sportifs représentant un montant total d'environ 2 milliards.

A partir du printemps 2004, la municipalité de Pékin a dû revoir à la baisse les plans de certaines installations sportives, notamment pour des raisons budgétaires. Par conséquent, certains équipements sportifs ne seront pas construits mais remplacés par des structures provisoires ou par des stades existants, réaménagés à un moindre coût.

Précisons que les JO se dérouleront sur 37 sites olympiques : 32 à Pékin et dans 5 autres villes chinoises (Qingdao, Shenyang, Qinhuangdao, Tianjin et Shanghai), l'équitation ayant été transféré à Hong-Kong lors de l'été 2005. Sur ces 37 sites, 22 sont à construire (dont 3 en dehors de Pékin : un stade de 60 000 places à Tianjin, un autre de 30 000 places à Qinhuangdao et une marina à Qingdao) et les 15 sites existants doivent faire l'objet de réaménagements, dont certains très importants.

C. UN TIMIDE RENOUVEAU DE LA CULTURE

1. Des réussites dans le domaine muséographique

S'agissant du domaine muséographique, la Chine s'est notamment intéressée au développement de musées scientifiques ; elle en compte une centaine. La plupart des provinces et des chefs-lieux de provinces possèdent leurs musées, qui abordent en général les sciences et technologies dans leur ensemble. En outre, certaines grandes villes (par exemple Qingdao et Dalian) ainsi que certaines villes secondaires abritent également des musées scientifiques : ce sont soit des musées généraux, soit des musées spécialisés dans un domaine (mer, dinosaures, minéraux, etc.). La géologie est fortement représentée avec 22 musées, suivie des thèmes liés à la nature (écologie, science de la vie, etc.) qui concernent 12 établissements.

Dans le domaine artistique, les grandes villes concentrent l'essentiel des musées d'importance. Si le musée de Xian, qui protège les merveilleuses sculptures enterrées représentant la célèbre armée des soldats de terre cuite de l'empereur King Xi Wang, n'a pas fait en tant que tel l'objet d'un ouvrage architectural remarquable, d'autres musées modernes bénéficient d'une architecture d'intérêt. Tel est, par exemple, le cas du musée qui accueille les bronzes anciens de Shanghai.

2. La récente mais timide renaissance de l'expression artistique

L'art traditionnel chinois a souffert au cours du XX^e siècle. Au point que, jeune étudiante au début des années 1980, Mme Fabienne Verdier¹ a pu constater la difficulté des maîtres calligraphes à vivre de leur art et à le transmettre, alors même que la calligraphie constitue un exercice initiatique majeur, qui trouve ses racines au plus profond de la culture chinoise.

¹ Voir l'ouvrage de Mme Fabienne Verdier : « Passagère du silence » (Albin Michel) – 2003.

La situation a aujourd'hui beaucoup évolué et l'on constate, au moins dans les grandes villes, une certaine renaissance de l'expression artistique, tant en matière de sculpture que de peinture, et dans une moindre mesure de spectacle vivant.

A Pékin, la délégation a visité le nouveau quartier Dastanzi, avec des ateliers et galeries présentant les œuvres de jeunes artistes. Il semble que cette activité soit encouragée par le développement du tourisme.

Certains s'interrogent sur la réalité et la profondeur de cette évolution. Sévère sur le sujet, M. Guy Sorman, dans son livre précité, exprime ainsi son scepticisme : *« La créativité, la mode, le design, la publicité ? Quelques galeries d'art nous rassurent sur le génie intact d'une nouvelle génération de plasticiens chinois. Mais il ne se crée à peu rien à Shanghai, en dépit des louables efforts des médias européens pour faire croire qu'ici naît une civilisation nouvelle. Pour justifier leurs reportages, les journalistes de passage gravitent autour d'une douzaine de stars dont on se repasse les adresses et les photos. »*

Il ajoute : *« Les artistes contemporains n'y survivent qu'à la marge, ou s'ils prospèrent c'est grâce aux amateurs occidentaux. Chinoise du continent, Li Ang aurait-elle pu y publier « Tuer son mari » ? La tyrannie, entre autres conséquences malheureuses, dénie à des milliers d'artistes la tentation ou la possibilité de s'exprimer. « C'est Mozart qu'on assassine. » La Chine communiste assassine beaucoup de Mozart, de Li Ang et de Gao Wingjian ; mais le régime engloutit des sommes considérables dans des salles de spectacle où rien ne se produit. L'Opéra de Shanghai accueille en 2005 les comédies musicales de Broadway, et celui de Pékin, un gigantesque OVNI de titane atterri à côté de la Cité interdite, œuvre de Paul Andreu, sera achevé avant que l'on sache ce qui y sera programmé. »*

D. LE « GRAND BOND EN AVANT » DES RELATIONS CULTURELLES FRANCO-CHINOISES

1. Le succès des « Années croisées »

a) Un bilan globalement positif de la « diplomatie culturelle »

• Le premier volet des « Années croisées » - **l'Année de la Chine en France** - qui s'est achevé le 2 juillet 2004, a permis à un vaste public de mieux connaître la richesse de la culture chinoise dans toute sa diversité, sa culture ancienne et ses créations contemporaines.

Au total, plus de 400 manifestations ont été organisées, avec la participation de l'ensemble des institutions culturelles, sur l'ensemble du territoire français.

La presse chinoise a souligné que l'Année de la Chine en France constituait *« un événement culturel sans précédent dans l'histoire des*

relations entre la Chine et la France, mais aussi le premier échange culturel de cette envergure organisé à l'étranger depuis la fondation de la République Populaire de Chine ».

• **L'année de la France en Chine**

L'Année de la France en Chine a été inaugurée les 9 et 10 octobre 2004 à l'occasion de la visite d'Etat du Président de la République. Un grand concert de Jean-Michel Jarre à la Cité interdite a marqué notamment cet événement.

Plusieurs centaines de manifestations se sont déroulées dans les domaines artistique, scientifique ou éducatif à Pékin, Shanghai, Hong Kong, Chengdu, Chongqing, Shenzhen, Wuhan et dans de nombreuses autres villes chinoises.

Comme l'Année de la Chine en France, ce programme a été articulé autour d'une vingtaine de temps forts répondant à **trois thématiques** :

- « l'esprit de fête » : avec l'organisation d'un spectacle pyrotechnique, de « l'Incroyable pique nique » sur la Grande Muraille...

- « l'esprit de création » : toutes les disciplines artistiques ont été représentées avec de grandes expositions (architecture, tourisme, art de vivre, histoire et création artistique), musique et opéra, chorégraphie, etc.

- « l'esprit d'innovation » : avec des salons de l'éducation, colloques et conférences autour de la création d'un Institut technologique franco-chinois à Shanghai et de l'ouverture d'une nouvelle antenne de l'Institut Pasteur...

L'Année de la France en Chine a été co-financée par la France, pour les dépenses de production et d'envoi des manifestations, et par la Chine pour les dépenses d'accueil.

En France, les dépenses ont été principalement prises en charge par le ministère des affaires étrangères et le ministère de la culture et de la communication (à travers l'Association française d'action artistique (AFAA) et l'ambassade de France à Pékin) ainsi que les ministères de la défense et du commerce extérieur. L'apport de l'Etat et des collectivités territoriales atteint 14,8 millions d'euros.

21 entreprises françaises, membres du comité d'honneur, ont financé une part très importante du programme à hauteur de 11 millions d'euros, auxquels s'ajouteront plus de 7 millions en provenance d'autres mécènes français et de mécènes chinois.

Il convient de souligner la forte implication des institutions culturelles, éducatives et scientifiques et des collectivités territoriales des deux pays. **Les Années croisées franco-chinoises doivent donner un nouvel élan à de multiples partenariats franco-chinois** et, par là même, répondre à l'objectif essentiel de ces manifestations qui est de renforcer les relations entre les deux pays, dans un esprit de dialogue et de coopération.

b) L'image imperturbablement romantique de la France en Chine

La délégation a été surprise de constater à quel point les Chinois conservent, encore à l'heure actuelle, une image très romantique, mais aussi surannée, de la France. La délégation a été émue de constater que de très nombreux Chinois ont lu « *La dame aux camélias* ». Leurs références culturelles anciennes faussent toutefois leur vision de notre pays.

Dans son ouvrage précité sur l'histoire de la Chine, M. José Frèches estime que cette image présente aussi des avantages.

LA FRANCE : PAYS DU « ROMANTISME »

« Pour les Chinois, la France (qui est d'ailleurs la première destination touristique du pays) et le « pays du romantisme », c'est-à-dire celui du raffinement, de la culture, des bons vins et du luxe. La France y est associée à Versailles (connu en Chine depuis l'empereur Kangxi qui avait entretenu des rapports suivis avec Louis XIV) et au Louvre, à Paris et à la tour Eiffel. Certains déplorent que notre image soit toujours inspirée par de tels clichés. Ils ont bien tort : la France, si elle est admirée en Chine pour ce qu'elle est et pour son passé plus que pour sa technologie ou sa recherche, gardera longtemps son attrait pour les Chinois. Et il sera à cet égard très difficile de la copier. »

La délégation prône à cet égard deux approches complémentaires :

- il convient de transmettre une vision plus moderne de la réalité de la France d'aujourd'hui et faire mieux connaître nos réalisations et succès dans les domaines scientifiques et technologiques ;

- dans le même temps, notre image correspond, elle aussi, à une part de notre génie propre ; par là même, elle contribue fortement à l'attrait que peut présenter notre pays. Il nous appartient donc de valoriser au mieux nos atouts culturels, dont nous avons raison d'être fiers.

c) Un succès à inscrire dans la durée

L'élan donné par les « *Années croisées* » ne risque-t-il pas de retomber ? On peut le craindre d'autant plus que les autorités chinoises ont exprimé à la délégation le souhait de développer ce type d'opérations avec d'autres pays, tels que l'Espagne et la Russie, dans un avenir proche.

Il appartient donc à notre pays d'inscrire dans la durée les coopérations impulsées à cette occasion.

A cet égard, il faut se réjouir du lancement, en avril, du festival « *Jiaoliu/croisement* », qui associera jusqu'en juin prochain, des créateurs chinois et français. Ce festival se déroulera en France en 2007, puis il devrait se renouveler chaque année, par alternance dans nos deux pays.

Par ailleurs, à la demande du Premier ministre chinois, un programme d'échanges de jeunes Français et Chinois devrait s'inscrire dans l'élan créé par les « Années croisées ». C'est ainsi que 100 jeunes artistes français sont attendus en Chine en juin 2006, où ils rencontreront leurs homologues chinois, et ils pourront, s'ils le souhaitent, constituer des partenariats.

Ces échanges seront suivis par trois groupes de 100 jeunes entrepreneurs, acteurs du monde associatif et scientifique... En 2007, ce devrait être au tour des jeunes Chinois de venir à la rencontre des jeunes Français dans l'Hexagone.

2. Les progrès du cinéma français en Chine

- La Chine compterait près de 2 500 écrans et, selon le Bureau du Film, 200 millions de billets auraient été vendus en 2004. Le cinéma chinois reste une activité sous monopole d'Etat ; l'organisme China Film Group en contrôle la production, l'importation, la distribution et l'exploitation. De nouveaux acteurs émergent cependant, notamment des distributeurs.

- Le nombre de films étrangers proposés au public reste certes extrêmement limité. En 2002, un seul film français avait trouvé le chemin des écrans chinois : en 2004, 9 films français ont été diffusés, réunissant deux millions de spectateurs ; en 2005, on compte 7 films pour 1,5 million de spectateurs.

Les films français sont davantage diffusés à la télévision. Il n'empêche que l'évolution est positive.

A l'occasion de l'année de la France en Chine, une rétrospective du cinéma français en Chine a été organisée entre février et avril 2005, qui a accueilli plus de 25 000 spectateurs.

Plus récemment, en février dernier, Unifrance a lancé la troisième édition du « Panorama du cinéma français » à Pékin, afin de poursuivre les actions engagées depuis 2003 pour amplifier la distribution de films français dans ce pays. Parrainée par Jean Reno, cette opération a rencontré un grand succès.

Il ne faut toutefois pas négliger l'action de la censure. C'est ainsi qu'en février dernier, les autorités chinoises ont décidé de repousser *sine die* la projection du film « *Mémoires d'une geisha* » (film américain, réalisé par Rob Marshall et coproduit par Steven Spielberg, avec la participation de deux comédiennes chinoises, Gong Li et Zhang Ziyi, dans des rôles de geishas), qui devait sortir dans les salles le 9 février.

ANNEXES

**PROGRAMME DE LA MISSION EN CHINE
DE LA DÉLÉGATION DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES CULTURELLES DU SÉNAT**

du 24 septembre au 2 octobre 2005

DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2005 :

- **7 h 55 :** Arrivée à Pékin
Accueil par Nathalie BROADHURST, conseiller à l'Ambassade de France
Transfert et installation au grand hôtel « Beijing »
- **10 h 00 :** Visite de la Cité interdite
Déjeuner à l'hôtel
- **13 h 30 :** Départ pour la Grande Muraille (Badaling)
- **19 h 00 :** Dîner offert par M. Nicolas CHAPUIS, ministre conseiller à l'Ambassade, au restaurant SiHeYaTu du Parc du Ritan.

LUNDI 26 SEPTEMBRE 2005 :

- **8 h 40 :** Départ de l'hôtel
- **9 h 00 :** Visite du chantier du Grand théâtre national de Chine (architecte François TAMISIER).
- **10 h 30 :** Entretien avec M. LIU Zhongde, président du Comité pour l'éducation, la science, la culture, la santé et le sport de la Conférence politique consultative du Peuple chinois en présence de MM. :
 - ZHAI Taifeng, vice-Président de la Commission de l'Éducation, des Sciences, de la Culture, de la Santé publique et du Sport
 - QI Xuchun, Secrétaire Général adjoint de la CCPPC, HE Naixin, Directeur adjoint du Bureau de Services généraux de la Commission de l'Éducation, des Sciences, de la Culture, de la Santé publique et du Sport

- TIAN Zhanyun, Chef de division au Bureau de Services généraux de la Commission de l'Éducation, des Sciences, de la Culture, de la Santé publique et du Sport

- LI Xueming, Chef de division chargé des Organisations et Conférences internationales au Bureau des Affaires étrangères

- **12 h 00** : Déjeuner offert par M. LUI Zhongde
- **14 h 00** : Entretien avec M. ZHOU JI, ministre de l'éducation.
- **15 h 30** : Visite de Hutongs
- **17 h 00** : Rencontre-débat à l'Université de Beida, suivie d'un dîner offert par l'université.
- **20 h 00** : Départ pour Dashanzi – Visite de galeries d'art (Bérénice ANGREMY)

MARDI 27 SEPTEMBRE 2005 :

- **8 h 30** : Réunion de travail pour M. Jacques VALADE sur les rencontres de la coopération décentralisée à Wuhan
- **10 h 30** : Entretien avec Mme CHEN Zhili, Conseiller d'Etat, vice-premier ministre en charge de l'éducation et de la recherche.
- **11 h 30** : Visite du Centre culturel français et de l'Alliance française.
- **13 h 00** : Déjeuner offert à la Résidence par M. Philippe GUELLUY, Ambassadeur de France, en présence de journalistes chinois.
- **15 h 00** : Entretien avec M. ZHANG Quing, directeur des relations internationales du BoCoG (Comité olympique chinois).
- **17 h 00** : Entretien avec Mme ZHU Lilan, présidente de la commission de la culture de l'Assemblée nationale populaire au *Grand Palais du Peuple*.
- **18 h 30** : Dîner offert par Mme ZHU Lilan au *Grand Palais du Peuple*.

MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2005 :

- **6 h 30** : Départ de l'hôtel
- **8 h 20** : Envol pour XIAN
- **10 h 00** : Arrivée à XIAN
Transfert et installation à l'hôtel « shangri-la Golden Flower »
- **11 h 30** : Visite de la ville et de la mosquée de XIAN
- **12 h 30** : Déjeuner
- **Après-midi** : Visite du Tombeau de QIN SHI HUANGDI et du musée
- **20 h 00** : Dîner au restaurant DE FA SHANG, en présence de Mme Sylvie DALIER, directrice de l'Alliance française de Xian, et de professeurs de l'Alliance française.

JEUDI 29 SEPTEMBRE 2005 :

- **7 h 30** : Départ de l'hôtel
- **9 h 35** : Envol pour SHANGHAI
- **11 h 20** : Arrivée à l'aéroport de HONGQIAO
Transfert et installation à l'hôtel « Okura garden»
- **13 h 00** : Déjeuner offert à la Résidence par M. Jean-Marie SCHUH, consul général, en présence du consul général adjoint et de trois attachés
- **14 h 30 – 15 h 30** : Visite d'un lycée pilote de la municipalité de SHANGHAI et inauguration d'un fonds de documentation sur la France
- **16 h 00 – 17 h 00** : Entretien avec M. HUWEL, vice-maire de SHANGHAI chargé de la culture et de l'enseignement
- **17 h 00** : Départ pour la place du Peuple avec l'attaché culturel - Coup d'œil à l'Opéra de Charpentier
- **19 h 00** : Visite de l'exposition Pierre et Gilles (année de la France)
- **20 h 00** : Dîner à M ON THE BUND, en présence du consul, de l'attaché culturel et de l'attaché de coopération universitaire.

VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2005 :

- **9 h 30** : Départ pour la nouvelle école franco-allemande de SHANGHAI – Visite du campus à QINGPU avec l'attaché universitaire
- **12 h 30** : Déjeuner au restaurant chinois « de la petite gare » (« SHANGHAI LAOZHAN ») en présence de l'attaché scientifique et de la directrice de l'Alliance française
- **14 h 30** : Visite de l'Institut Pasteur de Shanghai, Académie des Sciences de Chine, avec le directeur de l'Institut et l'attaché scientifique
- **16 h 00** : Visite d'un cabinet d'architecture français (Charpentier)
- **17 h 30** : Spectacle d'acrobaties de Shanghai

SAMEDI 1^{ER} OCTOBRE 2005 :

- **9 h 00** : Visite du musée de Shanghai avec l'attaché culturel adjoint (Galerie des bronzes – Exposition sur Louis XIV (année de la France))
- **9 h 30** : Visite de PUDONG : tour de TV, tour Jinmao, avenue du siècle, opéra de Paul ANDREU, école des cadres du Parti (projet Anthony BÉCHU), retour par le pont LUPU
- **12 h 30** : Déjeuner au SHANGRI-LA, en présence du consul, de l'attaché de coopération universitaire et de l'attaché culturel adjoint
- **14 h 30** : Marchés de la ville, visite de la galerie N° D Création Shanghai (Lisa ZHANG)
- **20 h 00** : Départ pour l'aéroport
- **23 h 55** : Décollage pour Paris

**ORGANIGRAMME DES LIENS INSTITUTIONNELS
ENTRE LES ACTEURS DE LA RECHERCHE EN CHINE**

Organigramme des liens institutionnels entre les acteurs de la recherche en CHINE

